

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 15.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

EN ALLEMAGNE

- I. -- Discours de M. F. BUISSON à Mayence.
- II. -- Discours de M. H. GUERNUT à Berlin.

L'AFFAIRE BOSSARD

R.-G. RÉAU

POUR

UNE ÉLITE INTELLECTUELLE

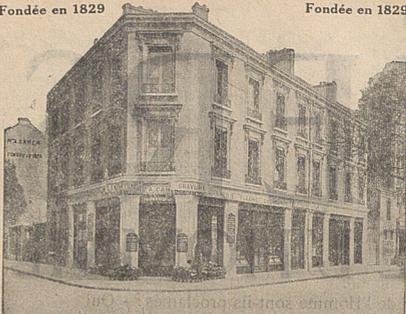
Albert BAYET

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE FUNÉRAILLES ET MARBRERIE**

Fondée en 1829 Fondée en 1829



Maison A. CAHEN
Georges CAHEN & DENICHÈRE
SUCCESSIONS

Direction : 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV^e)
CIMITIÈRE MONT-PARNASSE

Tél. : 1^{re} Ligne, SÉCUR 05-72 (Service de nuit) — 2^e Ligne, SÉCUR 62-85

SUCOURS SALES :

28, Rue Saint-Georges, 28 Tél. : TRÉDAINE 09-14. (Service de nuit)	128, Route Stratégique (MONTROUGE) Tél. : 92. Cimetière de Bagneux CHARENTIÈRE
37, Rue du Repos, 37 Tél. : ROQUETTE 25-58. Cimetière du Père-Lachaise	150, Route Stratégique (MONTROUGE) Cimetière de Bagneux

Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formalités, déclaration de décès aux Mairies, Service religieux, cimetières, etc.

Transport par fourgon automobile et Wagon particulier
Construction de Caveaux et Monuments funéraires — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès. — Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, placée sous le haut patronage de l'État la plus importante école du monde, vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent :

BROCH. N° 5.706 : Classes primaires complètes, Certificat d'études, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet supérieur, C. A. P., Professorats.

BROCH. N° 5.712 : Classes secondaires complètes, Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

BROCH. N° 5.726 : Grandes Ecoles spéciales (Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies).

BROCH. N° 5.734 : Toutes les Carrières administratives.

BROCH. N° 5.750 : Carrières d'Ingénieur, Sous-Ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaître, dans les spécialités : Electricité, Radio-télégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Topographie, Froid, Chimie, Agriculture.

BROCH. N° 5.756 : Carrières du Commerce (Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo-dactylo, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres), Emplois de la Banque, des Assurances, de l'Industrie hôtelière.

BROCH. N° 5.770 : Langues étrangères (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien).

BROCH. N° 5.778 : Orthographe, Rédaction, Calcul, Écriture, Calligraphie.

BROCH. N° 5.794 : Carrières de la Marine marchande

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, Bd Exelmans, Paris (XVI^e), votre nom, votre adresse, et le numéro des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.

ÉDUCATION COMMERCIALE

CHEZ SOI

par la Méthode I. C. S.

International Correspondence Schools

Après 3 ans de préparation, les *Écoles Internationales* viennent d'éditer des Cours de commerce en français. Spécialistes de l'enseignement par correspondance, les I. C. S. ont plus de 30 ans d'expérience (elles datent de 1891) et leur grand succès (3 millions d'élèves dans le monde entier) est le plus sûr garant de leur valeur pratique. Elles vous offrent toutes facilités pour vous instruire et améliorer votre situation à peu de frais.

A VOUS D'EN PROFITER

Demandez la Brochure M. C. qui est envoyée gratuitement; elle vous donnera le prix et le résumé de nos différents cours : Comptabilité, Sténo-Dactylo, Secrétariat, Banque, etc.

ÉCOLES INTERNATIONALES

10, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS-8^{me}
LYON MARSEILLE
27, rue Sala R. C. Seine 125.899 21, rue Paradis

VINS DE BORDEAUX

E. BÉCHAUD Propriétaire-Vigneron
S^o. FOY-LA-GRANDE (Gironde)

Vin blanc et rouge expédié directement du vignoble

Prix de faveur réservé aux collègues

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

Charbons

BERNOT

Prix d'Été

SOUS PRESSE :

L'Histoire Sommaire de l'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

Un volume : 5 francs

20 % de réduction aux souscripteurs

EN ALLEMAGNE

I. - DISCOURS DE M. F. BUISSON A MAYENCE

Citoyens allemands, Citoyens français. Une grande joie m'était réservée presque au terme de mes jours. Je viens associer la Ligue Française des Droits de l'Homme à une manifestation publique singulièrement originale (1).

Cette manifestation a deux caractères distinctifs. Le premier, c'est d'être essentiellement populaire. Elle n'a rien d'officiel et elle n'en est que plus significative, puisqu'elle prouve un élan spontané de ces masses qu'on prétendait incapables de s'éprendre d'idéalisme. On les calomniait, vous le voyez bien au nombre de ceux qui participent à cette libre explosion d'une pensée commune!

L'autre caractère de cette fête, c'est que la volonté des peuples, devant peut-être celle des Gouvernements, rapproche ici, sur le pied d'égalité, deux nations qui ont coutume de s'opposer l'une à l'autre comme des ennemies irréconciliables. Elles ont enfin compris la nécessité de mettre un terme à ce contre-sens de leur histoire : l'Allemagne et la France sont faites, non pour entretenir d'âge en âge une haine éternelle, mais pour servir les intérêts éternels de l'Humanité.

* * *

Pourquoi sommes-nous ici des milliers d'hommes et de femmes sans autre mandat que celui de notre conscience? C'est pour affirmer solennellement que l'heure est venue du plus grand des changements dans les choses humaines.

Pendant des siècles, sur toute la face de la terre, on avait cru qu'il n'existait qu'un seul moyen de régler les conflits entre les nations : la décision par la force des armes. Le sort des batailles était une sorte de jugement de Dieu. Le vainqueur n'avait pas seulement la victoire, il avait raison.

La conscience humaine s'est enfin révoltée : elle a fait justice de cette justice aveugle qui se confond brutalement avec le droit du plus fort.

La conscience humaine a remarqué que chaque nation civilisée interdit à tous ses ressortissants de recourir à la force; elle leur enjoint avant toute chose de se soumettre à l'autorité des tribunaux qui jugent d'après les principes de l'équité. C'est là le premier pas de la civilisation. Le second doit

(1) Meeting organisé à Mayence (Allemagne), le 13 juillet 1924, par la Ligue allemande et la Ligue française, devant plus de 10.000 auditeurs.

N. D. L. R.

être que les nations appliquent entre elles la règle que chacune, chez elle, s'honore de respecter.

Pour la première fois, cette règle a trouvé place dans un grand document international. On peut apprécier différemment le Traité de Versailles. Mais de toute évidence, il contient deux parties très différentes. En tête de plus de quatre cents articles et de je ne sais combien d'annexes, il y a un titre premier qui ne ressemble absolument pas au reste de ce volumineux recueil. Il semble écrit dans une autre langue et pour une autre humanité. Il fait de toutes les nations du globe ce que chacune d'elles a voulu être : une société, c'est-à-dire une grande famille d'êtres raisonnables, ne voulant plus obéir qu'à la raison. Il assigne pour rôle essentiel à cette Société des Nations d'organiser définitivement la paix humaine, de rendre la guerre à jamais impossible en faisant du droit la loi du monde.

* * *

Comment cette page immortelle a-t-elle pu subsister intacte au début d'un tel document? Comment n'a-t-elle pas disparu sous le scepticisme des uns, sous les railleries des autres? C'est que de la vision que Wilson avait fait entrevoir au monde comme à la lueur d'un éclair, il est resté malgré tout une impression tellement profonde et si universelle que personne n'a osé entreprendre de l'effacer. Ceux même qui, réflexion faite, sont revenus aux procédés astucieux et aux méthodes égoïstes de la vieille diplomatie, n'ont pas pu, n'ont pas voulu biffer d'un trait de plume cette grande espérance qui avait traversé notre ciel. Ils ont compté sur le réveil des prétendus instincts nationaux pour raviver les jalousies, les intrigues, les mensonges et pour en faire, tôt ou tard, jaillir à nouveau le crime des crimes : la guerre.

Réussiront-ils? Non, si les peuples du monde entier s'accordent pour y mettre obstacle. Non, si le *Covenant* par où débute le Traité de Versailles devient l'Évangile du monde nouveau. Nous faisons aujourd'hui apprendre par cœur à nos enfants la *Déclaration des Droits de l'Homme*. Le jour n'est peut-être pas loin où, dans tout l'Univers, on fera de même apprendre à la génération nouvelle la *Déclaration du Droit des Peuples*.

En attendant que la grande lumière se fasse, nous unissons tous nos efforts pour que la République allemande et la République française ne se

lassent pas de répéter que, par-dessus le devoir national, s'impose à tous le grand devoir humain.

Quelle sera, demain, la plus grande des nations ? Ce sera celle qui aura réalisé le plus de justice intérieure et extérieure, sociale et internationale.

Armer l'une contre l'autre l'âme française et l'âme allemande, les nourrir et les échauffer de passions belliqueuses, rien n'est plus facile, mais c'est justement ce que nous ne voulons pas faire. Que ces deux âmes se comprennent, s'entraident et se complètent, voilà la vraie manière de les honorer toutes deux.

Un grand Américain, Carnegie, n'a pas hésité à dire : C'est un crime pour une nation de préférer une guerre heureuse à un arbitrage équitable.

Et Wilson a formulé, en prophète, le jugement de l'avenir dans ces quatre phrases inoubliables : Il n'y a pas de paix sans la justice; il n'y a pas de justice sans la réparation des injustices; il n'y a pas de réparation sans un tribunal de haute impartialité; il n'y a pas de tel tribunal sans une Société des Nations.

Inclinons-nous tous devant cette sentence d'équité. Et au lieu d'exalter sans mesure nos amours-propres nationaux, osons dire tout haut : Il y a quelque chose au-dessus de la France, au-dessus de l'Allemagne, au-dessus de chaque nation, c'est l'Humanité. Et il y a quelque chose au-dessus de l'Humanité, c'est la Justice, atteignant son expression parfaite quand elle s'épanouira en fraternité humaine.

II. - DISCOURS DE M. H. GUERNUT A BERLIN

Votre accueil (1) me touche profondément et j'ai honte de ne pouvoir y répondre comme le voudrait mon cœur : j'ai honte de ne pouvoir y répondre dans votre langue, si forte, si pleine, si riche, qui traduit avec une subtilité si fidèle les moindres nuances de la pensée.

L'obstacle de la langue, voilà le grand obstacle à l'entente des individus et des peuples. C'est en partie parce qu'ils ne parlent pas la même langue, c'est parce qu'ils n'ont pas le moyen de confronter directement leurs idées; c'est parce qu'ils sont réduits à ne se connaître que par de fâcheux intermédiaires comme la diplomatie ou une certaine presse, c'est pour cela que les individus et les peuples sont tentés de voir dans le voisin un étranger, dans l'étranger un ennemi; c'est pour cela qu'ils se prêtent mutuellement de louches desseins et que, par une injuste défiance, ils en viennent à s'entretuer.

* * *

Dans les premiers mois de 1914, j'étais professeur à Paris. J'avais pour élèves des Allemands et des Allemandes qui enseignaient notre langue en Allemagne, et qui revenaient chez nous, de temps à autre, pour raviver leur connaissance du français et de la France.

J'entretenais avec eux des relations familières, et il nous arrivait, le cours fini, déambulant sur le boulevard Saint-Michel ou assis au Jardin du Luxembourg, de deviser en toute franchise des choses de nos deux pays.

Or, je me souviens que, plusieurs fois, plusieurs des vôtres m'ont déclaré : « Excusez-nous, Maître, nous ne vous comprenons pas. Vous appartenez à

une nation admirable, bienveillante, qui aime la vie sous les formes les plus raffinées; si nous n'étions Allemands, nous voudrions être Français, car la France, à nos yeux, c'est l'ensorcellement de la beauté. Comment se fait-il qu'accueillants, généreux comme vous l'êtes, cependant, pour nous reprendre l'Alsace et la Lorraine, vous songiez à l'atrocité de la guerre? »

J'avais beau leur répondre que cette pensée était folle, que ce reproche était impie, qu'il n'y avait point de Français qui ne fût attaché à la paix; que nous avions, certes, été victimes, en 1871, d'une violente injustice, mais qu'aucun de nous n'en attendait la réparation de la brutalité des armes; j'avais beau dire cela, j'avais beau répéter cela, je n'avais point, en les regardant, la sensation de les convaincre.

* * *

Cette question, citoyens, me fut posée bien souvent. De sorte que moi-même, gêné, sourdement agacé, j'avais fini par y répondre avec vivacité : « Eh quoi! demandais-je à mon tour, vous appartenez à une nation admirable qui, en quarante ans d'efforts disciplinés, a acquis sur le continent un rang de privilège; dans la paix, par la paix, vous êtes devenus les premiers par l'industrie, les premiers par le commerce; vous possédez partout et jusque chez nous des mines, des usines, des entrepôts; dans la paix, par la paix, vous êtes en train de conquérir le monde; pour quoi faut-il qu'après cela vous convoitiez d'inutiles territoires? Par quelle folie, vous préparez-vous à nous faire la guerre? »

Et certes, ma réplique étonnait les vôtres; et ils me répondaient : « Maître, comme vous exagérez! Comme vous vous trompez! Oui, nous avons chez nous quelques maniaques, dont l'esprit échauffé se nourrit de ces chimères. Mais le peuple allemand — l'immense majorité du peuple allemand — les ignore ou les méprise. Croyez-nous, le peuple allemand est pacifique. » Mais ils avaient

(1) Nous donnons ici la majeure partie du discours prononcé à Berlin par notre secrétaire général le 4 août dernier (Voir ci-après le compte rendu).

Nous avons laissé de côté, faute de place, ce qui a trait au problème de la sécurité. Mais sous une autre forme, un autre jour nous le reprendrons (N. D. L. R.)

beau le dire avec foi, le répéter avec feu; mes compatriotes qui les entendaient n'étaient pas certains d'en être persuadés.

* *

J'ai pensé souvent, citoyens, pendant la guerre, à ces conversations des premiers mois de 1914. Non, le peuple français, je le jure, ne voulait point la guerre; le peuple allemand, j'en suis sûr, ne la voulait pas davantage. Ni l'un ni l'autre ne la voulaient, mais l'un et l'autre croyaient que l'autre la désirait. Et c'est pour cela qu'un jour elle a éclaté.

Oh! entendez-moi bien : la question est, à nos yeux, un peu plus compliquée. Si, cinq années durant, nous avons connu la Grande Barbarie, c'est, vous le savez bien, vous autres, c'est parce que, dans les derniers jours du mois de juillet, dans les premiers jours du mois d'août 1914, il s'est passé des choses qui relèvent de volontés individuelles. Il y a eu des hommes, des hommes en chair et en os qui ont proclamé des « états de danger de guerre », qui ont ordonné des mobilisations, qui ont signé de leur main des déclarations de guerre. Et de ces actes-là, ils portent devant l'histoire la responsabilité personnelle.

Mais ils n'ont pu faire cela, ils n'ont pu prendre l'initiative de ces actes suprêmes que parce qu'ils avaient l'intime assurance d'être suivis jusqu'au bout. Et ils n'ont pu avoir cette intime assurance, et ils n'ont pu en jouer à coup sûr que parce que l'esprit de leurs peuples était empoisonné d'erreurs à l'endroit du peuple voisin. Et si un peuple a pu ainsi être égaré, s'il a pu se méprendre ainsi sur les sentiments du peuple voisin, s'il a pu lui attribuer je ne sais quelle volonté d'agression ou de manœuvre, c'est parce qu'il ne le connaissait pas, c'est parce qu'il n'était pas en rapports directs, constants avec lui; c'est pour cela qu'il est devenu si aisément la proie de toutes les légendes.

Facile, après cela, facile aux malins et aux fourbes qui, par gloriole ou par cupidité, par intérêt dynastique ou intérêt d'argent, travaillent à séparer ou à opposer les peuples; facile à eux de mettre en mouvement les diplomates et les journalistes pour provoquer des malentendus et pour les aggraver!

* *

Or, nous, nous ne voulons plus nous battre. Or, nous, nous ne voulons plus de guerre. Jamais. Jamais. Jamais. Nous ne voulons plus de guerre, parce que la vie est belle et qu'il nous paraît absurde de l'aventurer. Nous ne voulons plus de guerre, parce que la civilisation, par l'effort des siècles, a produit des merveilles et qu'il nous paraît insensé de les démolir. Nous ne voulons plus de guerre, parce que la guerre n'est pas seulement sanglante et destructrice, mais qu'elle est corruptrice et abêtissante; elle n'est point seulement faucheuse de vies, gâcheuse de richesses, elle est paralysante d'intelligences et pourrisseuse d'âmes. Nous l'avons bien vu pendant ces cinq années qui

furent le tourment de notre vie; nous l'avons bien vu au détraquement universel des cerveaux, à l'asservissement universel des volontés. Nous ne voulons plus de guerre parce qu'elle émousse, parce qu'elle corrompt, parce qu'elle tue cette fleur divine que les générations ont eu tant de peine à faire lentement surgir de l'animalité brutale : la clarté de l'esprit, la fierté de la conscience.

Et précisément parce que nous ne voulons plus de guerre, nous ne permettrons plus qu'on fasse surgir entre nous de stupides malentendus et qu'on les exploite. Pour cela, citoyens allemands, citoyens français, prenons l'engagement de ne plus remettre à des tiers le soin de nous renseigner l'un sur l'autre; prenons l'engagement, les uns et les autres d'entretenir ensemble des relations directes, sans intermédiaires; prenons l'engagement, vous de venir chez nous, nous de venir chez vous, de nous voir, de nous écouter de nous regarder vivre; prenons l'engagement de nous dire l'un à l'autre, les yeux dans les yeux, ce que nous pensons, d'arrêter cœur à cœur ce que nous voulons. Voilà pourquoi je suis venu ce soir parmi vous; c'est pour vous dire, sans ambages, la pensée de mon pays.

* *

Quelle est donc la pensée de la France?

Comme il y a plusieurs Allemagnes, il y a, vous le devinez bien, plusieurs Frances, et elles ne se ressemblent pas de façon parfaite.

Nous avons, nous comme vous, des communistes, un peu moins que vous. Nous avons, nous comme vous, des nationalistes, beaucoup moins que vous, mais nous en avons comme vous. Il y a, chez nous comme chez vous, des hommes du centre et de la gauche; des hommes du centre, autant; des hommes de gauche, beaucoup plus que chez vous, mais nous en avons comme vous. Tous ces hommes sont pacifistes. Oui, la France est unanime à vouloir la paix; mais, comment vous dirai-je? La France de droite la veut sincèrement; la France de gauche la veut efficacement; la France de droite la veut par les moyens qui, bien malgré elle, amèneraient peut-être des conflits; la France de gauche la veut par des moyens qui sont les seuls qui puissent éloigner la guerre et établir la paix.

Le problème de la paix se pose à nous sous deux formes ou, si vous le préférez, se subdivise en deux problèmes moins vastes : le problème des réparations et le problème de la sécurité. Ces deux problèmes sont liés, car il ne peut y avoir de réparations que dans une atmosphère européenne de sécurité, et il n'y aura pas, croyons-nous, de sécurité pour l'Europe tant que les réparations ne seront pas réalisées.

Quelle est, en matière de réparation, la doctrine de la Ligue des Droits de l'Homme?

Voulez-vous me permettre, citoyens, au seuil de ces explications, de vous faire une confidence? L'attitude de la Ligue, dans tous les cas où elle intervient, on peut toujours la définir infailli-

blement, et voici une « recette » qui peut constamment servir : si, en face d'un événement qui surgit, vous voulez savoir ce que pensera, ce que dira, ce que fera la Ligue des Droits de l'Homme, demandez-vous simplement : « Où est le droit ? » Ne cherchez pas à savoir comment se comporteront dans les mêmes circonstances, pour des raisons d'opportunité ou d'intérêt, les sectes ou les partis; catholiques, protestants, francs-maçon ou libres-penseurs; monarchistes, conservateurs, radicaux-socialistes ou communistes; demandez-vous simplement ce que doit penser, ce que doit dire, ce que doit faire un homme juste, inspiré uniquement de l'idée de justice.

Or, que dit la justice au sujet des réparations?

Citoyens, la justice dit, en premier lieu, que celui qui a causé un dommage doit le réparer. Or, ce n'est pas nous qui, à plaisir, avons envahi, dévasté le Nord et l'Est de la France; ce n'est donc pas à nous qu'il appartient, à nos frais, de les remettre en état. La dette que l'Allemagne a contractée à cet égard est une dette de loyauté. Et voilà un premier point qui n'est pas contestable : pour l'Allemagne, obligation de réparer.

* *

La justice dit, en second lieu, qu'un peuple a le droit de disposer de soi-même et que les autres peuples ont le devoir de respecter ce droit. Si donc il y a quelque part au monde un territoire allemand, que des individus allemands revendiquent comme terre allemande, nous n'avons le droit, d'aucune manière, d'attenter à leur volonté souveraine, nous n'avons le droit d'aucune manière, ni ouverte, ni déguisée, de l'annexer ou de le morceler. Et quand nous lisions dans le journal *volkisch* de chez nous, l'*Action Française*, que la Rhénanie et la Ruhr étaient des gages précieux qu'on ferait bien de conserver, que la Rhénanie et la Ruhr pouvaient être utilement séparées du reste de l'Allemagne et constituer soit des Etats autonomes, soit des Etats dépendant de la France et de la Belgique; lorsque des généraux réformés, s'essayant à la fanfaronnade, reprenaient, ridiculement, du fond de leur retraite, le mot de MacMahon : « J'y suis, j'y reste »; quand nous lisions cela, quand nous entendions cela, nous nous sentions blessés dans notre sentiment de la justice, blessés plus profondément encore dans notre sentiment patriotique.

La justice autorise peut-être à saisir des biens, pas des âmes. Elle autorise peut-être à prendre en gage quelques tas de charbons ou des poteaux de mines, mais pas des consciences. Notre patriotisme à nous ne saurait s'accommoder de ces procédés à la Bismark. La France, quarante années durant, a trop souffert dans sa chair et dans son droit de la mutilation de l'Alsace-Lorraine pour infliger de semblables mutilations à d'autres peuples, en représailles. Et nous ne saurions souffrir sans honte la pensée qu'un jour, à Paris ou à Mayence, dans un Parlement français ou dans un Parlement rhénan, se dressent contre la France, au nom de la Rhénanie, des députés protesta-

taires. Et voilà un second point qui, à nos yeux, est aussi certain que le premier : pour nous, interdiction absolue, sous aucune forme, d'annexer ou de morceler.

La justice dit, en troisième lieu, qu'un débiteur récalcitrant peut être contraint à remplir ses engagements. L'humanité étant ce qu'elle est, citoyens, on ne connaît pas beaucoup de gens qui éprouvent beaucoup d'enthousiasme à payer leurs dettes. C'est pour cela que les législations de tous pays ont dû instituer des officiers ministériels ou des fonctionnaires qu'on appelle huissiers. Et lorsqu'on a épuisé toutes les voies de persuasion et de douceur, on demande à l'huissier de commencer la procédure d'exécution. La justice n'exclut pas l'idée de sanctions; elle en implique, au contraire, l'éventualité. Mais quelles sanctions? Qui a qualité pour les prendre? Qui a qualité pour les ordonner, qualité pour les exécuter?

* *

La justice dit en quatrième lieu qu'il n'est pas permis de se faire justice soi-même. Il n'y a que les hommes primitifs, asservis à l'état de nature, qui recourent à la violence. La civilisation, c'est le régime du droit. Et le régime du droit, c'est un régime dans lequel les conflits inévitables entre personnes humaines sont déferés à une autorité supérieure, indépendante et impartiale, qu'on appelle le juge. Quand vous avez des différends entre vous, vous allez devant le juge de paix. Il y a un juge de paix international : c'est la Société des Nations. C'est devant elle qu'il fallait déferer notre conflit.

Il y avait des précédents. J'ai entendu dire que, depuis l'armistice, plusieurs régions de l'Europe ont été menacées de la guerre ou de la famine. La Société des Nations est intervenue. Ici, en a fixé des frontières; là, elle a pris des mesures financières ou économiques. La paix du monde a été préservée, des vies humaines ont été sauvées.

Mais, même s'il n'y avait pas de précédent, c'était notre devoir, à vous et à nous, d'en créer un; c'était notre devoir, à vous et à nous qui, si souvent dans l'Histoire, avons été les premiers; c'était notre devoir, cette fois encore, de montrer le chemin. Lorsqu'on a, de part et d'autre, proclamé qu'on faisait la dernière des guerres, on a pour devoir de n'en pas risquer une autre par légèreté ou imprudence; lorsqu'on a, de part et d'autre, proclamé qu'on faisait la guerre du droit, on a pour devoir d'utiliser, d'épuiser toutes les solutions, toutes les juridictions de droit. Or, on en a oublié une.

Et c'est seulement si la Société des Nations avait refusé de se saisir du conflit; c'est seulement si la Société des Nations, s'en étant saisie, avait refusé de le juger; c'est seulement si la Société des Nations, ayant jugé, s'était révélé hors d'état d'exécuter sa sentence, c'est alors seulement qu'ayant constaté, ayant fait constater au monde l'impuissance du droit, la paralysie de la justice, c'est alors, alors seulement, qu'on pouvait être

tenté de prendre les armes, mais pas d'abord, pas avant.

Et voilà citoyens, notre solution : principe, la justice; moyen, la Société des Nations.

* * *

M. Guernut traite alors du problème de la sécurité. Puis il continue en ces termes :

Je ne veux pas vous laisser croire, citoyens, que, par ces raisons, nous ayons, en France, convaincu tout le monde. Quelques-uns nous ont dit : « Société des Nations, quelle chimère ! Oh ! elle est tout à fait jolie, oui, là-haut, dans les nuages. Mais, sur terre, où est-elle ? Montrez-nous-la, que nous la voyions ! Et s'il s'agit de résoudre aujourd'hui, dans les circonstances réelles où nous sommes, au milieu des difficultés réelles qui se sont amoncées, s'il s'agit de résoudre, non en théorie, mais en pratique, les deux problèmes positifs des réparations et de la sécurité, que fera-t-elle, votre Société des Nations ? Comment s'y prendra-t-elle ?... »

* * *

A ceux qui nous tiennent ce langage, nous répondons en faisant une hypothèse. Vous direz, citoyens, si cette hypothèse est éloignée ou non de la réalité.

La France constate qu'au mépris du Traité de Versailles, l'Allemagne ne paye pas ce qu'elle s'est engagée à payer. Or, la France est une nation civilisée qui ne se fait pas justice elle-même; elle s'adresse à la justice; elle dépose une plainte devant la Société des Nations :

« Je dénonce, dit-elle, l'Allemagne qui, par mauvaise volonté, refuse de s'acquitter.

— Ce n'est pas mauvaise volonté répond l'Allemagne, c'est impuissance; je ne refuse pas, je ne peux pas. »

— Est-ce que la Société des Nations, sur parole, va croire la France ? Non. Est-ce que, sur parole, elle va croire l'Allemagne ? Pas davantage. La Société des Nations est un tribunal; elle s'informerait avant d'avoir une opinion; elle instruirait avant de juger.

Elle enverra donc là-bas, en Allemagne, des experts qui regarderont, interrogeront, solliciteront des renseignements, essaieront de se rendre compte. Ils se feront montrer le budget de l'Etat, les livres des banques, les bilans des Sociétés. Puis, ayant recueilli ces informations, ils concluront dans un rapport, et sur le rapport de ces experts, la Société des Nations jugera par ordonnance motivée, et comme, dans notre système, elle en possède les moyens, elle fera exécuter son jugement. C'est une chimère, ça ?...

Les experts qui vont enquêter en Allemagne, c'est une chimère ? Ils y sont allés; ils en sont même revenus.

Le rapport qu'ils ont rédigé au terme de leur enquête, c'est une chimère ? Ce rapport est déposé.

L'adhésion que doivent donner aux conclusions de ce rapport les nations intéressées, c'est une

chimère ? Toutes ont adhéré; vous-mêmes, dans quelques mois, vous allez y adhérer.

Chimère encore, peut-être, l'arbitrage que nous recommandons ? Citoyens, il y a cinq jours, à la Conférence interalliée, qu'est-ce que proposait M. Herriot au nom de la France ? Lorsque la Commission des Réparations, lorsque le Comité des Transferts, lorsque la Commission des Réparations en nature où vous êtes représentés, n'auront pas réussi à faire sur une motion l'unanimité de leurs membres, il sera permis à une des nations représentées de provoquer la réunion de tiers indépendants et impartiaux qu'on appelle des arbitres. Oui, sur la demande d'un seul, l'arbitrage sera de droit. Il ne sera plus permis désormais de se faire justice soi-même; il ne sera plus permis à une nation d'exercer une action isolée; il ne sera plus permis d'opposer à d'autres la force de son poing ou la force de sa résistance; il ne sera plus permis d'éluder impunément des échéances ni de répondre aux lenteurs ou à la mauvaise volonté en jetant comme Brennus son épée dans la balance; il ne sera plus permis, de part et d'autre, de recommencer l'aventure de la Ruhr. Désormais, la procédure de droit sera une obligation. Voilà ce qu'a proposé M. Herriot. Dites-moi, c'est une chimère, ça ?...

* * *

Oh ! certes, nous savons que les experts qui sont allés en Allemagne ont été désignés par les Alliés seuls; qu'ils ont remis leur rapport aux Alliés seuls; que l'arbitrage lui-même, à la Commission des Réparations ou au Comité des Transferts, sera demandé par des Alliés seuls. Oui, mais attendez; attendez, car c'est un commencement; c'est une première étape.

La Ligue des Droits de l'Homme est une personne modeste qui ne dédaigne pas les victoires partielles et enregistre avec joie les progrès successifs sur le chemin de la justice. Et c'est pourquoi elle accepte les méthodes et les conclusions des experts. Mais c'est aussi une personne insatiable qui n'est satisfaite que par l'absolu de la justice totale. Aujourd'hui, experts alliés; aujourd'hui, puissances alliées. Mais tôt ou tard, on s'apercevra qu'il y a une autorité plus forte, une puissance plus décisive; tôt ou tard, on s'apercevra que l'autorité forte, la puissance décisive résident, non dans quelques nations, mais dans toutes, dans la Société des Nations elle-même, universelle, puissante, organisée. Courage et patience : les destins s'accompliront !...

* * *

Soit, nous a-t-on dit, la Société des Nations est saisie d'un conflit : elle est capable d'instruire, capable de juger. Mais comment pourra-t-elle, par ses propres moyens, faire exécuter son jugement ?

Faisons une autre hypothèse. Supposons qu'un jour, la République de Guatemala soit menacée par la République de Honduras qui opère sur la frontière commune des armements clandestins. La Société des Nations est saisie, des experts sont désignés; ils constatent que le grief

est fondé. Par un jugement en règle, la Société des Nations invite la République de Honduras à désarmer. Le Honduras hésite ? La Société des Nations ordonne. Le Honduras tarde ? La Société des Nations somme. Le Honduras ne s'exécute pas ? La Société des Nations déclenche le mécanisme des sanctions pénales. Elle prescrit aux nations de rappeler leurs consuls et leurs ambassadeurs. Et la République de Honduras est isolée dans le monde comme l'était une pestiférée au moyen âge. Le Honduras refuse encore ? La Société des Nations interdit aux nations de commercer avec lui. Il a besoin pour vivre de recevoir du blé, des cotonnades. Il n'en recevra pas. Il a besoin, pour prospérer, de vendre des machines. Il n'en vendra pas. Rien de chez nous n'ira chez lui ; rien de chez lui ne viendra chez nous. Bloqué, muré, affamé, croyez-vous qu'il résiste ? Déjà les ouvriers protestent, la révolution menace. Mais j'admets que dans un mouvement de désespoir contre l'intérêt et contre le bon sens, contre le monde et contre lui-même, il s'obstine, alors « Faites donner la garde ». La Société des Nations lui envoie des garnisaires. Et le dernier mot reste à la justice. C'est une chimère, ça ?...

* * *

Voilà dans quel esprit nous avons abordé le problème des réparations et le problème de la sécurité ; voilà dans quelle direction nous en avons cherché la solution. Cette solution, vous la connaissez à présent. La violence ? non, le droit. La force des Etats ? non, l'autorité de la Société des Nations. La force des Etats qui s'opposent et en viennent aux extrémités de la guerre ? Non, l'autorité de la Société des Nations qui les réconcilie par l'arbitrage auguste de la justice.

Peut-être, quelques-uns de ceux qui m'ont entendu craindront-ils que, portant si haut le prestige de la Société des Nations, nous ne rabaissons l'amour-propre national ? On nous en fait reproche, en effet. Mais nous, nous nous en faisons gloire. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent : « Qu'elle ait raison ou tort, c'est ma patrie, je l'exalte. » Nous n'exalons notre pays, nous autres, que quand notre pays a raison. Nous ne sommes pas de ceux qui disent : « France d'abord, France au-dessus de tout. » De même, j'imagine, que vous ne dites plus, vous autres : « Allemagne d'abord, Allemagne au-dessus de tout. » Ce que nous plaçons d'abord, nous comme vous, ce que nous plaçons au-dessus de tout, nous comme vous, au-dessus de la France, au-dessus de l'Allemagne, au-dessus de toutes les nations, c'est la Justice. Du reste, à nos yeux, la justice se confond avec la patrie.

* * *

Citoyens, j'ai fini, mais avant de m'asseoir, j'éprouve un scrupule. Je voudrais répondre à une dernière question.

On me demandera peut-être : « Qui donc êtes-vous ? Au nom de qui vous présentez-vous ? Quelles sont vos forces ? Combien d'énergies marchent derrière vous ? »

Citoyens, la Ligue des Droits de l'Homme, au nom de qui je parle, groupe dans 1.200 Sections réparties sur tout le territoire 120.000 membres, professeurs, avocats, médecins, ingénieurs, négociants, secrétaires de groupes ou de syndicats, l'élite intellectuelle de la démocratie française. C'est une association indépendante qui n'est inféodée ni à un parti, ni à un mouvement ; mais, par sa propagande, elle conseille les partis, elle agit sur le gouvernement.

Sans se mêler à la politique, elle a contribué à organiser la politique d'aujourd'hui. Réunissant chez elle des républicains de gauche, des radicaux, des socialistes — hier encore des communistes — elle les a habitués à se tolérer, à s'estimer, à collaborer, à s'inspirer de son esprit, à assimiler son programme. Et eux, ayant fait chez elle cet apprentissage d'union, socialistes, radicaux, républicains de gauche ont pu, le 11 mai, s'unir sur un programme voisin du sien. Le Bloc des Gauches, avant la lettre, c'a été la Ligue des Droits de l'Homme, car elle était, depuis vingt-cinq ans, le Bloc des hommes de gauche.

Et c'est ainsi que la victoire du 11 mai est, peut-on dire, une victoire de la Ligue. La majorité des parlementaires sont membres de la Ligue ; beaucoup de membres du gouvernement sont membres de la Ligue ; M. Herriot est membre de la Ligue ; M. Moutet, M. Renaudel, M. Paul-Boncour, M. Justin Godart, ministre du Travail ; M. Painlevé, président de la Chambre, sont membres de notre Comité Central ; ce sont eux qui ont élaboré ou accepté la doctrine que je vous ai exposée.

* * *

Vous savez maintenant qui nous sommes ; vous savez ce que nous pensons. Nous sommes des démocrates qui pensons qu'il n'y a de paix possible que dans la démocratie. Nous sommes des démocrates qui pensons que la paix du monde sera l'œuvre de tous les démocrates unis dans le monde.

Nous faisons appel à la démocratie allemande, à toutes les démocraties. A elles de répondre ! A la démocratie allemande de dire si elle veut travailler avec nous dans l'intérêt des deux pays à la réconciliation des deux peuples et à la paix universelle.

Même le Temps

*Où, voici que même le Temps vient à notre res-
cousse (5 août 1924) :*

Il faut jeter toute la lumière possible sur les origines de la guerre... Il ne faut pas que les partisans de la guerre en Allemagne puissent accuser la France de craindre la vérité, la France n'a rien à craindre.

Les archives d'avant-guerre devraient s'ouvrir à leur tour.

M. Poincaré n'a pas entendu la voix de la Ligue.

Espérons que M. Herriot entendra la voix du Temps.

L'AFFAIRE BOSSARD

Par M. R.-G. RÉAU

Nos lecteurs trouveront ci-après une intéressante étude de notre collègue M. Réau, montrant les procédés de police employés contre M. Bossard et ses co-accusés.

Nous ne publions cette étude qu'à titre de document, la Ligue des Droits de l'Homme n'ayant pas encore réuni tous les éléments d'information pour prendre parti en cette affaire.

Quelques jours après la publication par les *Cahiers* (1923, p. 291), de mon étude sur l'affaire Paul-Meunier, j'ai reçu de M. Hans Bossard, adressée rue de l'Université, au siège de la Ligue, une lettre à laquelle le signataire avait joint une longue note explicative.

Je proteste vivement, *écrivait le peintre suisse*, contre la présentation des faits dénaturés en ce qui me concerne personnellement. Vous voulez bien admettre que Mme Bernain de Ravisi et M. Paul-Meunier soient des victimes, que Judet se soit innocenté, mais ne cherchez-vous pas à laisser subsister des doutes quant à moi ?

Pas le moins du monde. J'ai examiné le cas particulier de Hans Bossard, dans le même esprit, avec le même souci de la vérité que celui de Paul-Meunier et de Mme Bernain de Ravisi. J'ai étudié toutes les pièces du dossier, il en résulte que l'ami de M. Ernest Judet a été comme ses « co-inculpés », je n'hésite pas à le dire, victime de l'action combinée de la police et de la justice. J'estime, à ce titre, qu'il a droit à la sympathie de la Ligue.

I

Bossard pouvait-il être poursuivi en France ?

Le cas Bossard soulève d'abord un point de droit, qui, en admettant même l'hypothèse de la culpabilité du peintre lucernois, doit retenir l'attention.

Pouvait-on ouvrir contre Hans Bossard une instruction judiciaire, puis le faire condamner par contumace ? En un mot, quelle est la règle s'agissant d'un neutre ayant eu dans son propre pays des conversations avec le ministre d'une puissance ennemie de la France ?

La question a été posée le 2 novembre 1920, à un juriste que connaissent et tiennent en haute estime les ligueurs. J'ai nommé M^e Henry Mornard.

M^e Henri Mornard, s'appuyant sur l'article 7 du Code d'instruction criminelle, et sur un certain nombre de références, conclut :

Aucun doute possible. Nulle instruction ne peut être requise et poursuivie légalement contre M. Bossard, citoyen suisse, pour des faits qui auraient été commis par

lui en Suisse, alors qu'il n'a été ni arrêté en France, ni extradé par la Suisse sur la demande du Gouvernement français.

C'est en vain que fort de cet avis, Hans Bossard, en août 1921, s'adressa à la Cour de cassation pour arrêter les poursuites.

La Cour suprême estima le pourvoi non recevable parce que :

Attendu que, quoiqu'il ait su que des mandats d'amener et d'arrêt avaient été décernés contre lui, ainsi qu'il le reconnaît dans sa requête, Bossard n'a cessé de rester à l'étranger ; qu'il y était encore quand la Chambre d'accusation a statué ; — Attendu que si les inculpés ont la faculté de présenter par des mandataires, au cours de l'information, toutes exceptions préjudicielles, cette faculté ne s'applique pas aux inculpés qui, comme Bossard dans l'espèce, ne se tiennent pas à la disposition de la justice ; — Que cela résulte du système général du Code d'Instruction criminelle, et notamment de la disposition finale de l'article 185 qui permet au juge d'ordonner la comparution en personne.

Nous sommes — pour ne pas être trop sévères — en pleine incohérence judiciaire.

* * *

La Cour s'est abstenue de répondre à toute la partie du dispositif des conclusions, qui concerne l'illégalité du mandat d'arrêt décerné contre le demandeur par un magistrat incompétent. Elle retient seulement le fait que le client de M^e Mornard a connu l'existence de ce mandat d'arrêt.

Bossard est Suisse. Un mandat d'arrêt décerné contre un étranger résidant en son pays, devrait pour être valable avoir suivi la voie diplomatique. L'accusation cependant ne fut pas sans reconnaître sa faiblesse en l'espèce que nous venons d'exposer. Aussi a-t-elle usé d'un autre argument : En 1916, Bossard est venu à Paris ; il a déjeuné rue du Faubourg Saint-Honoré, chez Mme Bernain de Ravisi, en compagnie de Paul-Meunier. Il a donc commis un acte criminel sur le territoire français parce que, évidemment, cette conversation avec le député français, ne pouvait être que la suite de l'entrevue de Lucerne avec Von Romberg !

On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ce roman.

Mais il y a autre chose, Hans Bossard avait franchi la frontière comme courrier diplomatique. C'est si peu niable que le Ministère des Affaires étrangères français fit, par la suite, une démarche près du gouvernement suisse, pour lui dire qu'on ne tenait pas à ce que le peintre fût, à l'avenir, chargé de semblable mission.

Et, M^e Mornard, de la façon la plus nette, éta-

blité que l'immunité diplomatique qui couvrait Bossard, lors de son voyage à Paris, le met à l'abri de toutes poursuites. Celles-ci n'ont pu être exercées qu'en violant une fois de plus le droit.

Donc, aucune hésitation possible ; avant même tout examen des faits, on doit reconnaître que l'inculpation et la condamnation par contumace de Hans Bossard constituent un véritable déni de justice.

II

Le non-lieu suisse

Les accusations portées en France, contre Hans Bossard, rapportées par nombre de journaux, n'ont pas été sans causer quelque émotion en Suisse.

Le gouvernement helvétique, durant toute la guerre, a tenu à honneur de ne voir contester par personne sa neutralité. Aussi au commencement de 1921, chargeait-il le ministère public fédéral d'ouvrir une instruction sur les agissements du peintre de Lucerne.

Le 18 avril de la même année, le procureur général faisait connaître :

On ne peut mettre à la charge de M. Bossard, ni en fait, ni en droit, aucun acte qui justifierait l'ouverture d'une poursuite judiciaire pour contravention à l'article 5 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 5 août 1914, concernant le service prohibé de renseignements en faveur d'une puissance étrangère. Par le fait même de la non-ouverture d'une poursuite judiciaire, il y eut le non-lieu définitif prononcé en faveur de M. Hans Bossard.

Si catégorique que soit cette décision, elle ne saurait nous suffire pour entreprendre une action quelconque en faveur de Bossard.

III

Les millions de Hans Bossard

Les dépositions de Mme Hans Bossard ont été réduites à néant ici même, puis par M. Léouzon-Leduc, à la cour d'assises, lors du procès Judet. Elles l'avaient été auparavant par Paul-Meurier à l'instruction. Il n'y a donc plus lieu d'y attacher une importance quelconque. Aucune personne de bonne foi ne peut s'y arrêter. Cependant, lorsque la nièce de Mme de Loynes, déclare qu'en 1915, son mari a reçu deux millions, elle énonce un fait exact. Où elle commence à mentir, dira Hans Bossard, c'est, lorsqu'elle affirme que le donateur n'est autre que von Romberg, ambassadeur d'Allemagne à Berne.

« Cette somme m'a été remise, assure l'intéressé, par un ami de France, qui m'avait chargé de la placer en Suisse, pour parer à toute éventualité. En soutenant le contraire, ma femme voulait établir que cet argent m'appartenait en propre afin d'en obtenir la moitié lors du prononcé de notre divorce. »

De quelle preuve Hans Bossard étaye-t-il sa thèse ? De la déposition de l'ami de France auquel il fait allusion, M. Moutran Pacha.

M. Moutran Pacha, ce personnage bien connu dans certains milieux parisiens, était notamment en relation avec M. Paul Deschanel, ancien président de la République. Fort riche, possesseur de collections d'une valeur inestimable, il était également lié, avec M. Babelon, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale, décedé récemment.

Il dit :

Je soussigné, Rachid Moutran, déclare sous serment ce qui suit : J'ai connu M. Hans Bossard, de Lucerne (Suisse) il y a au moins dix ans à Paris.

Notre commun goût pour les objets d'art et de haute curiosité nous rapprocha et nous lia bien vite. Lors de la déclaration de guerre, nous fûmes séparés par le fait que M. Bossard partit pour prendre les armes, alors que je restais à Paris. La question syrienne se réveillant bientôt et s'aggravant de jour en jour, je voyais diminuer la confiance et l'amitié d'un peuple pour lequel j'avais une ardente sympathie ; je confiais mes soucis à l'excellent M. Bossard lors d'une de ses visites en juin 1915, ou peut-être en juillet de la même année. Et je lui exprimai le vif désir de placer tout mon argent disponible à l'étranger. Après mûre réflexion, M. Bossard consentit à se charger du placement et me conseilla la Banque Commerciale de Bâle. Je lui fis placer à cet établissement et sous son nom 1.300.000 francs ou 1 million 400.000 francs en octobre 1915, et puis en décembre de la même année à peu près 200.000 francs. En l'année 1916, au mois de mars ou avril, je lui faisais encore placer 200.000 ou 300.000 francs. Le tout n'atteignait donc pas 2 millions.

* * *

Mais des bruits alarmants commençaient à circuler, concernant une traversée éventuelle des troupes allemandes sur le territoire de Bâle. Je priais M. Bossard de faire transporter mon compte (qui présentait des titres suisses) à l'intérieur du pays. Il me conseilla la Banque cantonale de Berne. J'acceptai, et M. Bossard fit exécuter le transfert et m'envoya le compte complet. Je faisais encore ériger un compte spécial à cet établissement sous les chiffres C. S., dont l'importance était moindre.

Au printemps 1917, voulant faire un placement autre, je fis lombarder et vendre mes titres de la Banque Cantonale. Des événements survinrent qui me firent changer d'avis, je fis donc replacer une partie des fonds et racheter des nouveaux titres sous les noms de deux fils, Lucien et Edmond Bossard, à la Société de Crédit à Lucerne et à la Banque Leu et Cie, à Zurich, et une petite partie à une autre Banque de cette dernière ville.

En novembre ou décembre de la même année, j'ordonnais le lombardement et la vente de ces comptes, espérant rentrer en Suisse moi-même à cette époque. Or, ce n'est qu'en 1919 que j'y arrivai. A mon arrivée, M. Bossard me remit tous les comptes et papiers de banque, m'expliquant tous les virements. Les comptes étaient rigoureusement exacts. Presque à tous les établissements susnommés, il restait des petits soldes. Pour tous ces dérangements, j'avais mis à la disposition de M. Bossard la somme de 40.000 francs à titre de prêt et ne portant pas intérêts pendant toute la durée de la guerre, j'ai accordé à M. Bossard ce même privilège pour deux nouvelles années à partir de décembre 1919. En revanche, il lui incombe l'obligation de s'occuper de toutes mes affaires, sans autre droit de compensation, à moins que ce ne soit stipulé entre les parties.

Le Tribunal civil de Lucerne a été chargé d'apprécier à la fois les dires de Hans Bossard et les déclarations de Moutran Pacha.

Il a entendu notamment M. Wilhelm Tschudi, fondé de pouvoir de la Banque Commerciale de Bâle, mis en cause chez le commandant Abert par Mme Bossard elle-même. Après avoir énuméré les titres achetés par le peintre, le 17 novembre 1915, puis le 9 mars 1916, l'agent de l'établissement de crédit indique à quelle date et à quel lieu ils ont été payés.

Puis sur question complémentaire de la « partie demanderesse », c'est-à-dire de Mme Bossard, M. Tschudi précise.

Au cours de la conversation, M. Bossard m'a déclaré lui-même qu'il agissait pour le compte de ses amis de Paris ou pour des amis de France... En lui remettant les titres à Berne, je lui proposai l'achat de telles ou telles valeurs pour le cas où il aurait encore des fonds disponibles. Il m'a toujours répondu qu'il devait d'abord consulter ses amis de Paris ou des amis de France.

Lorsque j'apportai les titres à Berne, le 17 novembre 1915, Mme Bossard y était présente. Elle aida son mari à la vérification des titres, il en fut de même le 9 mars 1916.

* * *

Enfin, lors d'une autre enquête sur la fortune de Hans Bossard, enquête provoquée par une plainte pénale de Mme Bossard et terminée par un arrêt en faveur du mari, la Banque Cantonale de Berne de son côté reconnaît dans sa lettre au juge d'instruction « qu'il s'agit en partie de la fortune appartenant à des tiers ».

Le Tribunal, dans ces conditions, a estimé que le réclamant, en l'espèce Moutran Pacha, tenu à donner des renseignements quant à la propriété de l'argent, « a rempli ce devoir sans opposition et dans une large mesure et, en effet, d'après ses dépositions, ces fonds doivent être considérés comme sa propriété à lui, ils échappent donc entièrement à la sphère d'intérêts de la demanderesse ».

Enfin, se basant sur les dires de Mme Bossard, le fisc bernois réclama à Hans Bossard, une somme de 56.000 francs d'impôt arriéré pour l'année 1916. Celui-ci s'adressa à l'Instance fédérale qui toute enquête faite lui donna gain de cause, condamnant l'Etat Bernois aux frais (jugement du 8 décembre 1922).

Que reste-t-il de l'étrange histoire imaginée par Mme Bossard, d'un ambassadeur allemand donnant comme cela de la main à la main, sans rien en échange, 990.000 francs d'acompte, puis 1.010.000 à un citoyen suisse qui lui aurait promis d'hypothétiques concours d'hommes politiques, de journalistes français pour une action en faveur de la paix ?

A ceux qui le présentent comme n'ayant pas un sou vaillant au moment de la guerre, Hans Bossard objecte la déclaration de sa femme qui, à Lucerne lui a reconnu fin 1914, une fortune de 400.000 francs ; il les renvoie à sa feuille de con-

tribution française qui en 1915, l'impose sur un revenu de 35.000 francs.

Outre cela, le père Bossard, décédé en décembre 1914, a laissé une somme de 2.680.000 fr. sur laquelle il revient à son fils Hans 257.000 francs.

Le partage de la succession a d'ailleurs jeté la zizanie dans la famille. Les frères de Hans ne lui ont, paraît-il, pas pardonné d'avoir tenu à payer au bénéfice de la Ville de Zoug, une taxe destinée aux pauvres, taxe dont ils contestaient la légalité, et au sujet de laquelle ils voulaient intenter une action judiciaire.

IV

La police à l'œuvre

« Dès 1916, Hans Bossard avait été dénoncé comme espion allemand. L'ancien chef de notre contre-espionnage d'Interlaken nous raconte la surveillance dont le peintre fut l'objet à cette époque. » Tels sont les titre et sous-titre sensationnels d'un article publié par le *Matin* du 9 janvier 1920. En une colonne et demie M. Bunau, ancien chef du service des renseignements français à Interlaken, exposait comment avec l'aide de deux de ses collaborateurs, MM. Launay et Bardou, il avait décelé « l'espion Bossard » !

C'est à Darlingen qu'agissait celui-ci.

Il habitait naturellement un chalet mystérieux, avec blockhaus, poste de T. S. F., etc... Les visiteurs venaient à la nuit tombée ; en chacun d'eux, on a pu reconnaître un agent de l'espionnage allemand. On finit par savoir le nom du propriétaire de la villa : Hans Bossard. Le chauffeur de celui-ci fut, un soir, questionné par M. Launay sur son patron. « Quant on fait de la peinture comme Monsieur, répondit le mécanicien, ça rapporte, même si on ne peint pas un tableau par an ».

Bossard put sans peine réduire à néant ce roman feuilleton, sorti de l'imagination de M. Bunau. Il prouve avec tous documents à l'appui, qu'il n'a jamais été propriétaire d'un chalet à Darlingen, qu'il y est complètement inconnu. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'acte d'accusation n'a point retenu contre lui cette étrange histoire, qui donne une singulière idée de la valeur de nos services de contre-espionnage pendant la guerre, et de la grande information de certains journaux.

Est-ce là la seule « erreur » de police dont fut victime le peintre suisse ? Non pas. Et les faits qui vont suivre seront d'un précieux enseignement et d'une incontestable utilité pour l'étude que la Ligue songe à entreprendre sur les méthodes actuelles et de la police judiciaire et de la sûreté générale.

Parmi les enquêteurs envoyés en Suisse, par le commandant Abert et par M. Cluzel, deux se sont particulièrement distingués, l'inspecteur Balussaud, collaborateur direct de M. Faralicy et l'inspecteur Ballerat, promu depuis au grade de brigadier. On lui devait bien cela ! On va voir quel compte on peut tenir de leurs rapports.

M. Ballerat a recueilli le témoignage de M.

Paul Girardin, professeur de l'Université de Fribourg. Le policier n'a pas fait signer à celui-ci sa déposition qui se termine ainsi :

Enfin, je ne veux pas terminer sans insister encore sur cet infâme personnage qu'est Hans Bossard. Mon impression est qu'il a entraîné Judet. Jamais je n'ai vu un pareil esprit d'intrigue. C'est un personnage de Balzac.

Mis au courant des propos qu'on lui attribue, M. Girardin n'hésite pas, il écrit à M. Cluzel :

Ce qu'il (Ballerat) m'attribue ne ressemble en aucune façon à ce que je lui ai dit. Le tableau qu'il a brossé du personnage est entièrement l'œuvre de l'inspecteur et non la mienne.

Que M. Ballerat, décoré comme publiciste par M. Léon Bérard, ait des prétentions littéraires, parfait ! Mais peut-être pourrait-il exercer ses talents différemment.

* * *

Un autre professeur appartenant à l'Université de Lausanne celui-là, M. Chamorel a également été entendu. Il connaissait MM. Judet et Bossard. Ses déclarations ont donné lieu à deux rapports.

Dans le premier on lit :

Bossard, qui a fait ses études au Vorhalberg, est un admirateur de l'Allemagne, et n'a jamais caché qu'il désirait la victoire de ce pays.

C'est M. Chamorel qui parle. C'est encore dans sa bouche qu'on place ce qui est consigné dans le rapport n° 2 :

Je sais que Hans Bossard est un jésuite. Que l'*Eclair* de Judet était le journal des jésuites bien avant la guerre. Ce sont les jésuites qui lui fournissaient les fonds nécessaires pour son journal et lui donnaient ses directives.

Rappelez-vous aussi que c'est l'Autriche qui a déclaré la guerre, que les jésuites étaient tout-puissants en Autriche, que le général des jésuites Ledochowsky est Autrichien.

Rappelez-vous encore que l'Allemagne a ouvert ses portes aux jésuites un mois avant la guerre. Faites des rapprochements, et vous penserez que, servant les Allemands, Hans Bossard et Judet pensent peut-être surtout à servir les jésuites. Ces derniers ont des millions à leur disposition. Je n'ose m'étendre davantage, ne pouvant vous apporter de précisions, mais ma conviction est que derrière les Allemands il y a des jésuites.

Que vaut cette interprétation de la pensée de M. Chamorel ? On jugera par cet extrait d'une lettre écrite par celui-ci à Hans Bossard, le 2 juillet 1923.

J'ignorais jusqu'à quel point l'intrigue s'était multipliée autour de vous, et comme j'ai toujours trouvé absurde l'accusation portée contre Judet, et, à plus forte raison, contre vous, j'avoue que je n'avais plus suivi les déclarations des journaux relatives à l'affaire.

Puis,

Je suis l'énergique défenseur de Judet avec un vif intérêt.

Vous voudrez bien accepter les assurances de ma sympathie bien vive et de ma fidèle amitié.

Le 3 octobre 1919, M. Ballerat expose que, depuis plus d'un an, le consulat français de Bâle était en possession d'un rapport signalant les agissements criminels de Judet, de Bossard et de Paul-Meunier.

L'informateur, écrit-il, m'a été présenté à Lucerne, c'est M. et Mme Oscar Fresard (*sic*) de nationalité suisse, horloger-bijoutier ; M. Fresard est président de la Société de Secours Français à Lucerne.

En son absence, Mme Fresard m'a raconté tous les détails de l'affaire.

Il y a plus de dix-huit mois, M. Schmid Spiess voulait dénoncer Hans Bossard, Judet et Paul-Meunier, mais il ne voulait pas le faire lui-même, étant cousin germain de Hans Bossard.

Il chargea M. et Mme Fresard de porter les faits à la connaissance du Gouvernement français.

M. et Mme Fresard fournirent les renseignements au Consulat de Bâle.

Informé, M. Oscar Fresard s'adresse à M. Faralicq, commissaire de Police, aux délégations judiciaires, auquel il affirme :

Je n'ai jamais eu aucune conversation concernant MM. Bossard, Judet et Meunier avec Schmid Spiess, détaillée dans ce rapport. C'est une invention ou combinaison de la part de l'inspecteur, d'un bout à l'autre.

Mme Fresard se joint à moi pour vous confirmer les lignes ci-dessus.

V

Le pacte Abert. -- Madame Bossard

Le fait suivant présente un autre caractère de gravité. Il ne s'agit plus de mensonges policiers, mais d'un acte de forfaiture nettement caractérisé, commis par un magistrat, le commandant Abert.

C'est l'aveu du pacte passé entre le Rapporteur et Mme Bossard. A celle-ci on a dit : « Vous nous apportez de quoi faire condamner Judet et Paul-Meunier en France. En revanche, nous ferons tout pour vous aider à obtenir gain de cause contre votre mari en Suisse. »

Hans Bossard eut comme chauffeur à Lucerne, un Genevois, François Blanc. Celui-ci, appelé en témoignage dans le procès en divorce de son ancien patron, déposa en faveur du peintre devant le Juge d'instruction de Willisau (canton de Lucerne), le 27 février 1919. Puis Blanc vint en France où il trouva une situation avantageuse. Il habitait Lyon, où sa présence fut signalée au commandant Abert. Le magistrat militaire aussitôt le convoqua, non pas que Blanc fût susceptible de lui apporter des éclaircissements dans le procès criminel Judet-Paul Meunier, mais pour lui faire, sous la menace, rétracter son témoignage en Suisse, contre Mme Bossard.

En 1922, François Blanc regagne son pays. Il va lui falloir s'expliquer sur les contradictions entre ses premières dépositions et les lettres qu'il a adressées de France, à la suite de ses entrevues

avec le rapporteur du 3^e Conseil de guerre. Sans attendre qu'on le convoque en Justice, il se rend seul chez un Notaire de Genève, M^e Léon Martin auquel il déclare :

J'affirme avoir fait une déposition le 18 mars 1920 à Paris, par devant le commandant Abert, s'occupant, à cette époque, de la procédure Judet-Bossard. Après de vives protestations de ma part, une déposition contraire à la vérité m'a été imposée par le commandant Abert, laquelle je déclare comme nulle. Par contre, je maintiens en tous points celle faite devant le juge de Willisau.

Il n'y avait pour moi aucun moyen de lutter contre le commandant Abert qui me terrorisait et me menaçait. J'étais depuis peu père de famille, je craignais de perdre ainsi ma place et d'être jeté à la rue sans moyen d'existence. J'étais abasourdi et finissais par faire tout ce qu'il me dictait. Il exigeait encore de moi une lettre d'excuses et de rétractations à Mme Bossard, afin de démolir mes dépositions devant les tribunaux suisses.

Le commandant Abert exigeait comme très important que j'écrive avoir reçu des sommes d'argent que j'aurais touchées pour mon témoignage de la part d'un M. Fischer que je ne connaissais pas du tout et de MM. Bossard et Huning. Il va sans dire que cela aussi est contraire à la vérité. Je n'ai jamais touché que les dédommagements de MM. les Juges d'instruction.

Le 26 avril suivant, François Blanc est entendu par un magistrat de Bâle, dans une enquête criminelle contre Mme Bossard et M. Arnold Moeri. On lui demande :

D. — Devant le juge d'instruction Abert, vous avez déposé contre Bossard.

R. — Oui, de Lyon j'ai été appelé à Paris. Le juge d'instruction Abert me reprochait de m'avoir envoyé trois mandats de comparution. J'ai dit : « Non, rien qu'un, sur lequel j'ai tout de suite comparu. » Le juge d'instruction Abert me disait qu'il pourrait me punir d'avoir comparu seulement à la 3^e citation. Là-dessus, j'ai pris peur.

D. — Laquelle des dépositions est juste? Celle devant le juge d'instruction à Paris, ou celle devant le juge d'instruction de Willisau?

R. — La réponse devant le juge d'instruction de Willisau est juste. Je voulais rester en France avec ma famille. Pour cette raison, j'ai accepté tout ce que le juge d'instruction Abert m'insinuait. Ce dernier me disait de faire mes excuses à dame Bossard et de révoquer mon témoignage de Willisau, si je tenais à rester en France, que c'était bien moi le « cochon », et non dame Bossard. Même si c'était vrai, il ne fallait pas dire des choses pareilles sur le compte d'une dame. M. Abert m'a aussi donné lui-même l'adresse de Mme Bossard à Lucerne, je ne la connaissais pas avant. Il me disait de lui écrire, ce que j'ai fait.

François Blanc avait déposé que Mme Bossard trompait son mari et recevait son amant chez elle, d'où l'importance de son témoignage dans le procès en divorce. Cet incident confirme ce que déjà nous savions à savoir que la menace était le procédé courant du commandant Abert, aussi bien à son cabinet de Paris, qu'au Conseil de Guerre de Châlons où, en un mois, il fit fusiller 14 soldats.

Le faux rapport américain

Les manœuvres contre Hans Bossard n'auraient pas été complètes, si, contre lui aussi, on n'avait pu brandir un faux.

Au cours des débats à la Cour d'assises, le Procureur général, s'emparant d'un rapport, « d'une authenticité indiscutable » (les rapports dont se servent les avocats généraux sont toujours indiscutables), affirma qu'aux dires de l'attaché militaire des Etats-Unis, à Berne, pendant la guerre, Hans Bossard avait rassemblé dans sa villa une grande quantité d'objets d'art volés par les Allemands dans nos régions envahies. Dès qu'il eut connaissance de ce fait, Hans Bossard faisait télégraphier de Lucerne, par le Préfet, au Président Gilbert et à la défense de M. Judet, pour démentir pareille allégation.

Il ne s'en tint pas là, il saisit de l'incident l'attaché américain. Des recherches furent faites à l'ambassade des Etats-Unis en Suisse, on ne trouva aucune trace du fameux rapport invoqué par le Procureur général. On a poursuivi l'enquête plus loin. L'ex-attaché militaire, le colonel Godson, fut interrogé en Amérique; on lui soumit le texte du réquisitoire, et par l'intermédiaire du colonel Bentley, attaché militaire à Paris, par conséquent, pas suspect, le colonel Gobson répondit à la date du 3 mars dernier : « *Je suis certain qu'aucune pièce originale concernant ce cas n'est jamais entrée en possession de ces gens.* » Il ajoute : « *Je ne connais absolument rien de cette affaire.* » On ne peut pas être plus net.

Que conclure ?

De cet ensemble, que faut-il conclure ?

Le cas particulier de Hans Bossard, nous apporte des précisions, des preuves nouvelles contre une police et une justice attachées avant tout à servir les rancunes, les haines du Clémencisme au pouvoir. Et cela n'est pas négligeable.

En ce qui concerne Hans Bossard, on se trouve aujourd'hui en présence d'un homme condamné pour complicité dans le crime pour lequel M. Ernest Judet, auteur principal, a été acquitté.

On peut faire une objection : Pourquoi, suivant l'exemple de l'ancien directeur de l'*Eclair*, Bossard, ne s'est-il pas livré au Jury.

Bossard est Suisse. Il sait que la poursuite engagée contre lui, ainsi que l'a démontré lumineusement M^e Henry Mornard, est illégale ; il sait que, pour l'atteindre, la justice française a usé de procédés inqualifiables, comme elle le fit d'ailleurs — et nous le démontrerons prochainement ici même — dans tous les procès de caractère politique jugés ces dernières années.

La revision de l'affaire Hans Bossard s'impose aujourd'hui, en raison même des faits que nous venons d'énumérer. C'est la mesure que M^e André Berthon, défenseur du peintre suisse, va solliciter du Garde des Sceaux, qui se devra de lui donner pleine et entière satisfaction.

R.-G. REAU.

POUR UNE ÉLITE INTELLECTUELLE

Par M. A. BAYET, directeur à l'École des Hautes-Études

Quelle est, dans une démocratie comme la nôtre, la mission de l'élite intellectuelle ? Quel idéal doit la guider, vers quel but, par quelles voies ? C'est sur cette haute et grave question que je voudrais vous soumettre aujourd'hui quelques réflexions (1).

Je ne m'excuserai pas de l'austérité du sujet. En renouant l'antique tradition qui voulait qu'un membre de l'Université prît la parole à cette fête, M. le ministre de l'Instruction publique n'ignorait pas qu'il allait mettre votre patience à l'épreuve. Mais il désirait, j'en suis sûr, qu'un de nous poursuivit ici en public sa tâche quotidienne : cette tâche, vous le savez, consiste moins à emplir les esprits qu'à les ouvrir ; moins à les courber sur les livres qu'à les dresser vers un idéal. Et où parler de l'idéal, où parler de la mission propre à l'élite intellectuelle sinon parmi ces jeunes gens qui, vainqueurs une première fois dans ces nobles jeux de l'esprit, sont aujourd'hui l'espoir du pays dont ils seront demain la force ?

Force, espoir, élite, jeunesse, autant de mots qui sonnent clair, autant de pensées qui sourient : et voici pourtant, mes amis, qu'au moment de m'adresser à vous, un regret me vient, un regret qu'il faut que j'exprime, dût une ombre passer sur cette assemblée.

* * *

Vous êtes nombreux sur ces bancs réservés aux lauréats, et cependant quelques-uns manquent. Quelques-uns n'y sont pas qui devraient y être. Et c'est à eux, à ces absents, que va d'abord malgré moi ma pensée. Qui sont-ils ? Votre cœur le devine. Au moment même où nous vous fêtons ici, là-bas, sur la plaine ou dans l'atelier, courbés vers le sol, penchés sur l'outil, des jeunes gens de votre âge pensent à vous, à vos succès. Ils y pensent sans basse envie, mais non pas, hélas ! sans tristesse. Ils se disent : « Et moi aussi, si j'avais étudié, j'aurais pu prendre part à ces luttes de l'esprit ! J'aurais pu, moi aussi, mériter la couronne ! Et la terre, un instant, leur paraît plus dure, l'outil leur paraît plus rebelle.

Ce qu'ils se sont dit tout bas, répétons-le ici bien haut. Oui, comme d'autres, mieux que d'autres peut être, ces enfants pouvaient s'élever : s'élever, c'est-à-dire s'instruire. Il ne leur manquait, pour d'heureux succès, ni la volonté, ni l'intelligence, ni le goût désintéressé des choses de la pensée. Seulement, ils étaient pauvres. En vain, des maîtres attentifs les avaient distingués, leur offraient des bourses. Quelques-uns seulement avaient le moyen d'utiliser cette faveur.

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du Concours Général de 1924.

Aux autres, il fallait « gagner », gagner peu, mais gagner tout de suite, gagner, non pas même pour eux, mais pour la famille anxieuse qui attendait de ce maigre gain, je n'ose dire un peu de bien-être, mais un peu moins de misère. Alors, avec un soupir, ils ont fermé le livre. Ils ont détourné le regard de tous ces lycées, de tous ces collèges, dont la pauvreté leur fermait la porte. Et n'ayant pu avoir part à vos travaux, ils ne peuvent aujourd'hui avoir part à vos honneurs.

Voilà pourquoi leur absence jette une ombre sur cette fête. Voilà pourquoi je suis sûr d'exprimer ici le désir profond de l'Université tout entière en appelant le jour, trop longtemps attendu, qui verra naître enfin l'école unique : l'école unique, c'est-à-dire l'égalité devant l'étude, l'instruction offerte à tous les esprits, comme l'air s'offre à toutes les poitrines, comme à tous les yeux la lumière.

* * *

En attendant ce grand jour de justice et de concorde, quelle est, mes amis, votre mission ? Quel est votre rôle d'élite ? Il me semble qu'un seul mot suffit à les définir : vous devez être, dans ce monde troublé, dans ce monde meurtri et inquiet dont vous allez faire partie, les gardiens des droits de l'esprit, c'est-à-dire, songez-y, de la civilisation elle-même.

— Allons ! dites-vous, la phrase est connue, et la tâche n'est pas difficile. Que de fois a-t-on entendu le même conseil depuis qu'il y a des distributions de prix et des professeurs, et qui parlent ! Mais la civilisation, qui donc aujourd'hui la menace ? N'est-elle pas dans le plein de sa force ? Comment la croire en péril au moment où la science étend brusquement ses conquêtes, abolit les distances, jette des lueurs imprévues sur la vieille énigme des mondes ? Quel cataclysme imprévu pourrait arrêter pareil élan, briser le vol merveilleux ?

Et certes, loin de moi l'idée de nier la grandeur des temps où nous vivons. Nous avons vu le Droit triompher de la force ; mieux, nous l'avons vu devenir la force et vouloir rester le Droit. Nous voyons l'esprit humain, non content d'avoir vaincu l'espace, asservir le temps lui-même. Mais quoi ? Ce qui est aujourd'hui sera-t-il encore demain ? Et le monde n'a-t-il jamais vu les civilisations périr ?

Reportez-vous par la pensée à ces siècles où notre pays participe à la splendeur romaine. Tout le sol de la Gaule unie est sillonné par ces routes qu'on dirait faites pour l'éternité. Les cités déploient leur manteau de villas, de théâtres, de temples. L'art

s'épuise à satisfaire au désir étudié des hommes. Les riches portent si loin l'art de parer la vie que le luxe d'aujourd'hui leur paraîtrait souvent bien pauvre. Ils ont dans leurs bibliothèques ces chefs-d'œuvre de la pensée grecque et de la sagesse latine qui demeurent aujourd'hui encore l'aliment choisi des fortes études. Ils lisent Eschyle, Platon et Sénèque. Et, forts et fiers de tous ces siècles de haute civilisation dont ils sont les héritiers, ils défont le temps comme vous. Le poète Rutilius s'écrie : « Rome est éternelle ! »

Et pourtant, bien peu d'années passent, et voici que l'œil cherche en vain une trace de ces merveilles que la présomption humaine imaginait immortelles. L'herbe, la ronce et l'oubli ont dompté l'orgueil de la route. La ville a fait place à l'humble bourgade, la villa de marbre au bois de la hutte. L'art est mort. Le luxe lui-même est grossièreté et misère. Les grandes écoles ont fermé leurs portes. Les livres qui portent en eux l'esprit de la sagesse antique pourrissent dans les greniers. L'ignorance et la superstition recouvrent lentement les ruines d'un monde. Malheur à ce temps ! dit Grégoire de Tours. Et Frédégaire épouvanté répond : Le monde est trop vieux ; voici que l'esprit humain perd sa force !

* * *

Quelles sont les causes d'un tel changement ? D'où vient ce brusque déclin d'une civilisation qui paraissait, comme la nôtre, si brillante et si solide ? Les Barbares, dit-on, sont venus. Oui, sans doute, ils sont venus et ils ont pillé et ils ont brûlé. Mais enfin l'empire romain avait déjà connu vingt fois des périls aussi redoutables, et il en avait vingt fois triomphé. Comment les vainqueurs ne sont-ils pas, cette fois encore, conquis par leur conquête ? Comment est-ce la civilisation elle-même qui sombre dans la tempête ?

La réponse, hélas ! n'est pas difficile. Si la civilisation meurt ainsi du premier choc de ces Barbares, qui ne voulaient pas la détruire, c'est que déjà elle portait en elle tous les signes d'une fin prochaine. C'est qu'avant d'être atteinte, elle était condamnée. En vain, elle étale des splendeurs trompeuses, restes d'un passé glorieux. De jour en jour, elle est rongée du mal qui ne pardonne pas, parce que, de jour en jour, le goût des voluptés basses et du triomphe de l'argent tuent lentement dans son sein les droits souverains de l'esprit.

Suivez des yeux tout ce peuple qui grouille dans la somptueuse cité gauloise. Où donc se ruet-il ? Au forum où quelque grande voix va dire la nécessité de s'unir pour la lutte contre les Barbares ? A l'école d'un grand philosophe dispensateur de vérités nouvelles ? Non. Il va au jeu du cirque, de l'arène, du théâtre. Là, rien qui s'adresse à l'esprit, et pourtant tous ont l'air content. Le sénateur coudoie le mendiant de la rue. Ensemble, ils regardent gravement ours, lions, gladiateurs, ballerins et jongleurs, mimes et pantomimes. Ensemble et toujours satisfaits, ils vont de l'exhibition vicieuse à l'exhibition sanglante. Ensemble, ils acclament leurs grands favoris : un lutteur, une

danseuse, un pitre. Ou bien la cité se divise en deux camps prêts à la bataille. Les yeux brillent, les poings se lèvent. De quoi s'agit-il ? D'une grande cause ? d'un principe ? d'une idée ? A d'autres ! Il s'agit de savoir quel cochér a le mieux enlevé son attelage, quel mime a le mieux grimacé, quel gladiateur a le mieux tué. Et ces passions misérables font perdre au public hébété jusqu'au goût des choses de l'esprit.

Cherchez maintenant ce qui, au sein de cette Société avilie, distingue et classe les hommes. Adieu l'époque naïve où la recherche des grandes tâches était le suprême souci et la gloire, l'ambition suprême ! Dieu merci, le siècle est pratique. Etre riche, étaler sa fortune, voilà pour tous la grande affaire. Le régime impérial, écrit M. Jullian, c'est en Gaule « le régime des parvenus ». Esclaves, affranchis, hommes libres, tous se ruent non plus même à la conquête de la terre et du blé, mais à la conquête de l'or, de cet or qui remplit la sébile du changeur et les sacs du banquier, de cet or qu'on peut dérober aux recherches du fisc impérial. Et c'est cet or qui, converti en mangeaille, en parfums, en esclaves, en pourpre, règne désormais tout puissant sur un monde qui ne croit qu'en lui.

Dans ce triomphe de la richesse et des plaisirs vulgaires, quelle place veut-on que garde l'esprit ? Quelques écrivains sans public se groupent en menues chapelles et s'évertuent, inlassables, à copier les chefs-d'œuvre du classicisme. Mais combien sont-ils ? Et que valent ces jeux ? Isolés du reste de la cité, les poètes chantent pour eux-mêmes et n'atteignent plus l'âme de la foule. Du coup, adieu l'enthousiasme, adieu la création libre, joyeuse, généreuse, qui fait les œuvres immortelles ! Adieu les grandes idées qui avaient animé de leur souffle l'ancien monde grec et romain ! Elles seules, invincibles, auraient pu vaincre les vainqueurs. Mais, privées de ces gardiennes, la Gaule est sans force ; et si la civilisation semble s'écrouler d'un seul coup au choc des Barbares, c'est que, brillante, mais sans âme, elle était déjà barbare.

* * *

Je n'ai garde de prétendre, mes chers amis, qu'il en soit de même aujourd'hui, dans le monde où vous allez entrer. Le mal, Dieu merci, n'est pas aussi profond. Mais comment refuser de voir les symptômes qui déjà s'étalent ? Comment ne pas voir poindre dans la Société qui nous entoure ces mêmes forces malfaisantes qui ont entraîné la chute de la civilisation romaine ?

S'agit-il des plaisirs vulgaires ? Oh ! sans doute, plus heureux que les hommes du quatrième siècle, nous avons encore des théâtres dans lesquels on joue des chefs-d'œuvre, et nous n'avons plus de cirques dans lesquels on verse le sang humain. Mais déjà voici que s'ouvrent des salles dans lesquelles licence et sottise s'étalent aussi librement que sur la scène antique. Et c'est là que le public afflue, tandis que d'autres théâtres, s'étant mis au service de l'art, sont réduits à fermer leurs portes.

Voyez cette foule qui s'amasse bruyante tout au long de nos boulevards. Avide, elle attend la nouvelle, la grande nouvelle qui, ce soir, doit courir Paris et le monde. Les visages sont anxieux, les regards brillent. S'agirait-il d'une autre guerre ? Ou bien s'agit-il au contraire de quelque grande découverte, de quelque nouveau prodige utile à l'humanité ? — Il s'agit d'un boxeur qui, à l'autre bout du monde, a rencontré un autre boxeur. En combien de minutes, en combien de secondes a-t-il mis son adversaire à terre ou s'y est-il fait mettre lui-même ? C'est à transmettre à l'univers cette nouvelle mémorable que sert l'invention de Branly, de Branly demeuré pauvre au fond de son laboratoire. C'est là ce qui émeut ce peuple, naguère debout pour de grandes causes.

* * *

S'agit-il du culte de l'argent ? Je ne sais pas si, même au plus bas de la décadence gallo-romaine, il s'évala aussi impudemment. « Il faut vivre », dit-on froidement. Et vivre, vous l'entendez bien, ce n'est pas se dévouer à quelque grande entreprise, servir son pays et l'humanité. Vivre, c'est avoir de l'argent.

Où est le temps où La Bruyère osait encore écrire : « Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu ; curieuses et avides du denier dix, toujours inquiètes sur le rabais ou sur le décri des monnaies » ? Un chacun vous dira aujourd'hui que c'est là, trait pour trait, la peinture de l'homme d'affaires moderne, héros d'un siècle positif, ennemi des grandes phrases et prenant la vie comme il faut la prendre. Eh quoi ! Toute sa vie est tendue vers le gain ! Il n'a pas une heure à donner aux choses désintéressées ! — Oui, mais il a « une voiture » ! Vous n'allez pas le comparer à ce savant humble et fou qui aurait pu s'enrichir et à mieux aimé mourir pauvre !

* * *

S'agit-il enfin du respect des choses de l'esprit ? C'est encore un thème à déclamations. Mais déjà il n'est plus unanime. Tandis que nous vous enseignons le respect et l'amour de ces grandes œuvres qui n'ont pas cherché la beauté hors du monde de la pensée, tout une école s'évertue à vous en prêter le mépris. Hugo, Michelet, Voltaire, Rousseau ? Peuh ! Littérature d'idées bonne pour « intellectuels ». Car nous en sommes à ce point que du nom même de l'intelligence la sottise a su tirer une injure et qu'en haine de l'idée, on voudrait biffer de l'histoire du monde les deux siècles qui font aux yeux des nations la plus haute gloire de notre pays. Des chapelles s'ouvrent enseignant une nouveauté hardie, un néo-classicisme étriqué, retour aux mosaïques d'Ausone. Les nouveaux pauvres du monde de l'esprit flattent basement les goûts et les manies des nouveaux riches du monde des affaires. Le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un écrivain, c'est de dire : « Il se vend ». Et combien, pour se vendre, s'abaissent ! Combien ne

rougissent pas de « lancer » cette chose sacrée qu'est le livre comme on lance un produit quelconque, de prostituer l'esprit à l'argent !

* * *

Je ne crois pas qu'aucun de vous me reproche d'avoir rien grossi dans cette peinture de notre temps. Mais alors, et s'il est à craindre qu'une même cause puisse avoir, une seconde fois, les mêmes effets, vous voyez quel péril commence à menacer notre civilisation. Comme celle qui l'a précédée, elle nous a haussés jusqu'à des sommets qu'on eût pu croire inaccessible : comme elle, voici qu'elle est sourdement minée par l'ավիissement du goût, par le culte de la richesse, par le mépris de la pensée.

Et voilà pourquoi, mes amis, notre tâche est tout à la fois lourde et claire : vous êtes là pour refouler la barbarie du dedans ; vous êtes les gardiens du feu qui peut s'éteindre ; vous êtes les soldats de l'esprit.

Vos armes ? La parole et l'exemple.

La parole d'abord et la plume et le livre. Ce qui fait trop souvent la force du mal, c'est le scepticisme qui laisse dire, le sourire qui laisse faire. C'est le silence de ceux qui devraient condamner. Eh bien ! vous ne serez pas de ceux qui murmurent lâchement : « A quoi bon ? » Vous ne serez pas de ceux qui se taisent. Huées de la foule séduite, sourire blasé du faux sage, que vous importe ? Vous parlerez.

* * *

A ceux de vos camarades qui viendront vous dire en riant : « Assez de phrases ! L'argent est tout ! », vous répondrez : « L'argent est quelque chose lorsqu'il est la mesure de l'effort honnête, lorsqu'il sert à créer pour tous plus de bonheur ou de beauté. Mais, hors de là et par lui-même, l'argent n'est rien. Il est le mal, lorsqu'il est, en des mains vulgaires, l'instrument de la tyrannie ou la mesure de l'égoïsme. »

A ceux de vos camarades qui voudront vous entraîner à des spectacles ineptes et grossiers, en vous parlant vaguement de culture physique ou de sport, vous répondrez : « La culture physique, noble soin trop longtemps méprisé, est l'harmonieux développement du corps ; elle est air et lumière, elle est joie, mesure et beauté. Elle n'a rien à voir en ces jeux méprisables qui sont exhibitions vulgaires ou brutalité déchainée. »

A ceux qui vous parleront avec un sourire ironique de tout ce qui est idée, qui vous diront, d'un ton de persiflage : « Ah ! oui ! Hugo ! Voltaire ! Rabelais !... Tu retardes, mon cher, tu n'es plus à la page !... » A ceux-là, vous jetterez au nez leur pauvre petit idéal étriqué et puéris. Vous les poursuivrez sans répit. Vous les forcerez à montrer au grand jour toutes les vieilles nippes et hardes dont est fait ce qu'ils osent appeler leur nouveauté. Et s'ils parlent de retour au passé, ou, selon leur mot favori, de traditionalisme, vous leur direz :

« La tradition, la grande tradition française,

c'est l'idée. C'est Rabelais, bousculant un monde, ébranlant les vieilles colonnes, jetant bas les vieilles masures et offrant aux nations un idéal de vie puissante et libre; c'est Montaigne, faisant d'un seul coup le tour de toutes les idées, devant Descartes et Auguste Comte, et offrant aux hommes le doute, père des vérités neuves; c'est Molière, attaquant toutes les hypocrisies; c'est Voltaire dénonçant tous les abus, brisant les vieilles lois iniques et les préjugés plus forts que les lois. La tradition, c'est Michelet, donnant une Bible à l'humanité; Lamennais, lui donnant un second Evangile; c'est Vigny, proclamant, au siècle de l'argent, le règne de l'esprit pur; c'est Hugo, voix de tout ce qui pense, jetant les vérités nouvelles aux quatre vents de l'esprit. Tout cela, ce n'est pas seulement la tradition, c'est la France elle-même, — la France, c'est-à-dire l'idée en bataille contre l'injustice et contre la sottise. »

Ne craignez pas de répéter ces choses : il paraît qu'il y a du courage à répéter aujourd'hui ce qui, hier, était banal. Mais l'autre arme dont vous disposez est plus puissante encore que la parole, plus sûre, plus souveraine : cette autre arme, c'est l'exemple.

Voulez-vous qu'on vous croie quand vous dénoncerez les plaisirs vulgaires, mortels à la civilisation ? Fuyez-les vous mêmes. Ne vous laissez pas entraîner par respect humain, faiblesse ou complaisance vers ce qui n'excite en vous que dégoût ou que mépris.

Voulez-vous qu'on vous croie quand vous flétrirez le règne ignoble de l'argent ? Préférez vous-mêmes aux routes qui mènent à la richesse celles

qui mènent à l'étude et aux luttes désintéressées. Préférez à la fortune brusquement acquise et fille du hasard la noblesse du juste salaire qui ne paie que le travail. Préférez l'aisance au luxe. Et sachez aller quelquefois là où il n'y a rien à gagner, mais où il y a beaucoup à perdre.

Enfin, voulez-vous qu'on vous suive quand vous enseignerez le respect de l'esprit et de l'idée ? Faites de toute votre vie la servante de votre pensée. Dans l'ample monde des idées, choisissez celle qui vous paraîtra la plus noble et la meilleure. Choisissez-la librement. Choisissez-la gravement. Mais quand vous l'aurez choisie, bannissez tout ce qui serait scepticisme, indifférence, transaction, accommodement. Des temps plus heureux, je l'espère, vous dispenseront d'avoir à mourir pour votre idéal : sachez du moins vivre pour lui.

* * *

Je vous avais, mes chers amis, annoncé des propos austères. Vous ne m'en voudrez pas de les avoir tenus. Il est, dans l'histoire des peuples, des heures plus douces et des heures plus âpres. Celle qu'a choisie pour vous le destin vous appelle à de rudes tâches. Mais c'est toujours des durs efforts que sortent les riches moissons. Puisse votre gerbe être belle ! Puisse la civilisation, que nous vous livrons menacée, redevenir entre vos mains, plus assurée ! Puisse, par vous, dans une juste paix, reflourir à jamais les droits de l'esprit.

ALBERT BAYET,

Directeur d'études
à l'Ecole des Hautes-Etudes.

Le Panthéon pour Jaurès

De notre collègue M. BOUGLÉ, vice-président de la Ligue (Œuvre, 4 juin) :

« Jaurès au Panthéon », c'est à Toulouse, je crois bien, il y a à peu près un an, que le mot d'ordre a été lancé.

Nous revenions de Carmaux, où l'on avait inauguré la statue de Jaurès sur la grand-place. Et l'un de nous contait au public toulousain ce que nous avions appris dans la journée, de la bouche du maire de Castres : le ministre de l'Instruction publique d'alors, M. Léon Bérard, refusant à la municipalité de Castres le droit de donner le nom de Jaurès à son collège.

Et, porté par l'indignation de la foule, il déclara qu'il y avait un moyen tout indiqué de répondre à ce petit affront : le grand homme que le ministre de l'Instruction publique refusait d'honorer, à Castres, la France entière l'honorerait à Paris, dans le temple où elle réunit ceux de ses enfants qui ont le mieux servi à la fois l'humanité et la patrie : au Panthéon.

La Ligue des Droits de l'Homme reprit le vœu. Elle rappela que, joignant à la générosité du cœur une ampleur sans égale de l'intelligence, mariant les dons de l'historien et du philosophe, de l'orateur et du poète dans une œuvre aussi riche d'images que d'idées, Jaurès avait ajouté au nom français une gloire incomparable. Elle demandait pour sa mémoire la même considération que pour celle d'un Hugo ou d'un Michelet.

M. Poincaré, relancé par Ferdinand Buisson, pro-

testa de son admiration pour le grand orateur socialiste. Mais enfin, les temps étaient-ils venus ? L'unanimité du respect était-elle faite autour de sa mémoire ? Ne pouvait-on craindre des discussions, des désordres ?

Atermoyons, atermoyons, on y gagnera toujours quelque chose : c'était la devise, c'était l'espérance du Gouvernement d'alors.

Les mêmes prétextes devaient servir quelques mois plus tard quand la même Ligue essaya d'organiser un cortège pour le jour où une plaque commémorative devait être scellée au mur de la maison où fut assassiné Jaurès.

« Pas de cortège ! Soixante personnes au plus ! C'est tout ce que nous pouvons supporter », fit déclarer M. Millerand, le même pour qui Jaurès, naguère, avait risqué sa popularité...

M. Millerand craignait, paraît-il, que la rue ne fût encombrée ! La vérité, sans doute, est qu'il trouvait son ex-protecteur encombrant.

Qu'on honore donc Jaurès, mais en petit comité et comme clandestinement : ce fut la permission qu'on voulut bien nous octroyer.

Nous avons repoussé dédaigneusement la permission et ajourné malicieusement à des temps meilleurs nos manifestations en l'honneur de Jaurès.

Et maintenant, je pense, les temps sont venus. Et il ne se trouvera plus aucun président du Conseil ni aucun président de la République pour insinuer que l'opinion n'est pas mûre, qu'elle est mal préparée à honorer le grand démocrate socialiste.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

EN ALLEMAGNE

UNE TOURNÉE DE LA LIGUE

A l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de guerre, la Ligue allemande des Droits de l'Homme a organisé en Allemagne une série de manifestations pour lesquelles elle avait demandé le concours de la Ligue française.

La Ligue française y a délégué son secrétaire général, M. Henri Guernut, qui a parlé à Berlin les 4 et 5 août, à Hambourg le 6, à Hagen, en Westphalie, le 7.

Voici, sur ces conférences, les informations qu'a données la presse française :

I. — A Berlin: Le meeting

C'est dans la salle du « Nouveau Monde », la plus grande salle de Berlin — que la Ligue allemande des Droits de l'Homme, avec le concours de l'association « Plus jamais de guerre », avait organisé, le lundi soir 4 août, le meeting où le secrétaire général de la Ligue française, M. Guernut, devait prendre la parole.

L'annonce d'un orateur français avait attiré un si nombreux public que, dès 8 heures, la salle était archicomble et que, faute de place, des milliers de personnes durent rester dehors.

« Pour qu'entre la France et l'Allemagne, toute racine de guerre soit extirpée, a dit M. Guernut, il faut que la question des réparations soit liquidée. » Et, une heure et demie durant, il exposa sans réticence comment la Ligue des Droits de l'Homme en conçoit la solution.

Lorsqu'il proclama qu'en toute justice, l'Allemagne avait le devoir de réparer, lorsqu'il démontra la légitimité de prévoir des sanctions contre un débiteur récalcitrant, la salle, en majeure partie composée d'ouvriers et de socialistes, manifesta par ses bravos son accord avec lui.

« Mais la justice, ajouta M. Guernut, ne permet pas qu'on se fasse justice soi-même. » Et à la politique de force et de résistance, il opposa la procédure de droit. Il expliqua comment, dans l'éventualité d'un conflit, la Société des Nations pouvait être saisie, comment elle pouvait instruire, juger, poursuivre l'exécution de sa sentence.

Et lorsque, analysant la procédure d'arbitrage proposée à Londres par M. Herriot, il fit voir ce qu'elle avait de nouveau et de fécond, l'auditoire unanime éclata en applaudissements.

En terminant, M. Guernut, précisant le sens des élections du 11 mai, montra les dispositions de la France; il adressa un pressant appel à une collaboration énergique de la démocratie allemande. Et son adjuration fut si émouvante que la salle, tout entière debout pendant quelques minutes, lui fit une ovation enthousiaste.

La séance levée, des délégués d'associations, de syndicats, de groupes pacifistes, d'anciens combattants et de mutilés, des femmes portant des fleurs, sont venus dire au représentant de la Ligue française des Droits de l'Homme leur admiration pour la France républicaine et leur volonté de travailler avec elle à un avenir de paix.

II. — La réunion privée

Après le grand meeting populaire de la veille, la Ligue allemande des Droits de l'Homme avait convié ses membres et leurs amis, le mardi soir 5 août, à entendre une seconde fois M. Henri Guernut, secrétaire général. Réunion privée, cette fois, sur invitations.

Usant d'une méthode assez inédite en Allemagne, M. Guernut n'a point fait de conférence. Mais, estimant que la tâche urgente était de dissiper d'éventuels malentendus, il a demandé à ses auditeurs de lui poser des questions en toute liberté et de 8 heures et demie à 11 heures et demie du soir, il y a répondu avec franchise.

Alliance franco-polonaise, occupation de la Rhénanie, évacuation militaire de la Ruhr, reconstitution des Régions dévastées, entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, etc., les sujets n'ont pas manqué.

En indiquant sur chacun de ces points la pensée de la Ligue des Droits de l'Homme ou les dispositions de la France républicaine, M. Guernut a montré qu'elles impliquaient de la part du Gouvernement du Reich une bonne volonté égale et une politique d'exécution loyale et confiante. Et il a exprimé l'espoir que la démocratie allemande saurait l'en persuader.

III. — A Hambourg

C'est dans la grande salle « Covent Garten », remplie d'auditeurs, que la Ligue allemande des Droits de l'Homme, avec d'autres organisations démocratiques et pacifistes, a reçu à Hambourg, mercredi soir, 6 août, le secrétaire général de la Ligue française, M. Henri Guernut.

Au moment où M. Guernut s'expliquait sur les responsabilités de la guerre, des nationalistes dirigés par d'anciens officiers ont essayé de troubler la réunion et ont sorti leurs matraques en fer et en plomb.

Mais les jeunes gardes de la République, qui assuraient le service d'ordre, eurent vite fait de les mettre à la raison et la conférence, dès lors, se poursuivit dans le calme et s'est achevée par une chaleureuse ovation au représentant de la Ligue française.

Avec M. Guernut ont parlé dans cette réunion : M. Ross, président du Parlement de Hambourg, qui, traitant des « Deux France », a fait un vif éloge de la France démocratique, insitutrice des peuples; puis, le général Schenaich, orateur de premier ordre, qui a évoqué les atrocités d'une guerre future et a exhorté ses compatriotes à ne plus batailler que pour la paix.

IV. — A Hagen

M. Guernut, secrétaire général, devait achever sa tournée par une conférence à Hagen (Westphalie), jeudi soir, 7 août.

Hagen est le rendez-vous des expulsés de la zone, qui ne sont pas les moins agités des nationalistes.

Ces messieurs avaient fait savoir que 10.000 des leurs empêcheraient de parler l'orateur français ; ils avaient même formulé des menaces plus précises.

Devant ces menaces, la municipalité qui avait prêté la halle aux organisateurs la leur retira ; il n'y eut qu'un propriétaire dans la ville qui consentit à louer une salle. Encore, lorsqu'à l'heure dite, la foule se présenta, trouva-t-elle les portes barricadées.

Les jeunesses républicaines offrirent alors l'hospitalité de leur local à M. Guernut, qui les félicita de leur courage : « Mal défendue par les bourgeois d'un certain âge, la République allemande, dit-il, sera sauvée par les ouvriers et par les jeunes. »

Dans la suite de sa conférence, il raconta les débuts de la République française, les difficultés qu'elle eut à vaincre ; il rappela le rôle éminent de l'instituteur français, le vrai fondateur de la République, car il l'a enracinée dans les consciences.

« La République, conclut-il, c'est un acte de foi continu, vous êtes la foi vivante, l'avenir vivant de l'Allemagne. Laissez-moi emporter la conviction que la République allemande est en bonnes mains. »

Après lui, M. Vroebel, écrivain satirique, très connu en Alsace, a fustigé le chauvinisme moins odieux que stupide.

Un grand meeting de protestation aura lieu dimanche 10 août. Les républicains de la région veulent signifier par cette démonstration de masses qu'ils ne permettront pas à la « racaille nationaliste » de saboter leur effort de réconciliation des deux peuples dans la paix.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 23 JUIN 1924

Présidence de M. BOUGLÉ

Etaient présents : MM. Victor Basch, Bouglé, A.-Ferdinand Hérod, Mme Ménard-Dorian, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Challaye, Corcos, Emile Kahn, Mathias Morhardt, Roger Picard, Rouguès, Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Buisson, Delmont, Sarrail, Viollette.

Bureau. — Le secrétaire général résume le compte rendu de la dernière séance.

Séance du 23 juin 1924. (Extraits). — *Etaient présents* : Mme Ménard-Dorian, MM. Victor Basch, Bouglé, A.-Ferdinand Hérod, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Aulard, Alfred Westphal.

— Le Bureau a été amené à examiner une proposition d'un de nos collègues tendant à vendre à des conditions avantageuses une brochure qu'il vient de faire paraître.

A cette question, le Bureau a formulé le vœu plus général de créer au siège social un service de librairie qui permettrait de fournir aux ligueurs ou aux lecteurs des *Cahiers*, en profitant de la remise d'usage, les livres qu'ils nous demanderaient, et décide de prier M. Westphal de vouloir bien mettre à l'étude ce projet que le Bureau serait heureux de voir aboutir.

— M. Guernut exprime le souhait que la cérémonie de la remise de la plaque commémorative que la Ligue doit prévoir pour le dimanche 27 juillet (le 31, jour anniversaire de l'assassinat étant un jeudi), soit liée à celle du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Le Bureau partage unanimement cet avis et décide que si le Gouvernement ne prend pas l'initiative de cette solennité du transfert, la Ligue organisera celle

de la remise de la plaque, le 27 juillet, en y associant toutes les organisations républicaines.

— Certains ligueurs ont demandé qu'un numéro exceptionnel des *Cahiers* fût envoyé une fois l'an à tous les ligueurs. Suggestion intéressante à retenir, étant donné que ce serait un moyen excellent d'inciter nos amis à s'abonner à notre revue. Mais il conviendrait de couvrir par une publicité appropriée les frais qu'occasionneraient le tirage et l'envoi de ce numéro gratuit.

M. Roger Picard s'offre à accompagner M. Guernut chez un des principaux agents de publicité pour lui demander d'affermir la publicité de ce numéro. Le Bureau donne mandat au secrétaire général de conclure l'affaire — si possible — aux meilleures conditions.

Angleterre (Voyage en). — M. Bouglé rappelle que le voyage qu'il a entrepris en Angleterre avait pour premier objet de préparer un Congrès des démocrates anglais et français qui aurait lieu en octobre prochain.

Il a rendu visite aux membres des différentes Ligues anglaises qui se sont constituées pour faire aboutir un programme d'entente et de paix internationales, et à des membres du parti travailliste actuellement ministres. Le principe du Congrès a été décidé et la date du 15 octobre a semblé convenir à tous : M. Basch et M. Challaye feraient partie de la délégation du Comité Central. Des membres de la Ligue allemande se joindraient à nous et à l'issue du Congrès, une tournée de propagande organisée avec le concours des délégués allemands et français visiterait quelques villes de province du Royaume-Uni.

M. Bouglé, voulant aussi mettre à profit son séjour pour s'entretenir avec le plus grand nombre possible de démocrates, dit les difficultés qu'il rencontra pour réaliser son dessein, encore que M. Halevy, à qui il doit des remerciements spéciaux, se soit efforcé de les aplanir.

Une réunion eut lieu pourtant, qui rassemblait les représentants de diverses Ligues anglaises. Devant cette assistance attentive, M. Bouglé fit ressortir le rôle pacifique de la Ligue qui est prête, dès maintenant, à accepter le rapport des experts. L'orateur a pu constater que les objections auxquelles il eut à répondre portaient toujours du point de vue économique, et il a été frappé de la réserve observée par les auditeurs, lorsqu'il dit qu'en France on considérerait que la solution du problème des réparations était intimement liée à celle du règlement des dettes interalliées.

Une deuxième réunion fut organisée. M. Bouglé eut l'impression que les Anglais demeuraient partisans de sanctions économiques mais ne voulaient rien entendre en fait de sanctions militaires. Il a pu aussi causer longuement avec le romancier Wells à qui il a « découvert la Ligue » et qui lui a promis de venir nous voir à son passage à Paris.

M. Bouglé a été reçu par le ministre du Travail anglais, M. Shaw, qui lui a demandé tout de suite pourquoi la France n'évacuait pas immédiatement la Ruhr. Ainsi s'est trouvé vérifiée une fois de plus l'impression recueillie par notre délégué que les Anglais ont l'air de croire que la France voudrait disloquer l'Allemagne et en faire une puissance vassale.

A son avis, la constitution d'une Ligue anglaise est actuellement malaisée : les Anglais considèrent que les Droits de l'Homme ne sont pas menacés ; qu'ils sont, au contraire, fort respectés en leur pays. Erreur psychologique dont nos amis reviendront si nous savons garder le contact avec les associations démocratiques dont ils font partie.

Une occasion s'offre, prochaine, de les revoir. Ils vont venir à Paris au retour du Congrès international qui se tiendra à Lyon. Le Comité Central pourrait organiser le jour où, retournant en Angleterre, ils passeront à Paris, un déjeuner à l'issue duquel les membres du Comité Central causeront avec eux et leur montreront l'intérêt que la Ligue attache à la création d'une Ligue sœur en Angleterre.

M. Guernut ajoute que, de son côté, il a reçu, ces derniers mois, de nombreux démocrates des pays étrangers. A tous, il a tenu le même langage : « Montrez-nous que vous existiez et nous vous montrerons ce que nous sommes ». Il les a encouragés à nous faire visite en représentants officiels de leurs associations ou de leur parti. Nous les présenterons au public français ; ils lui exposeront leurs programmes et leurs vœux. Nous irons à notre tour en faire autant chez eux. Et ainsi une Internationale démocratique s'ébauchera pour le plus grand profit de la Paix.

Le Comité Central remercie M. Eouglé de son exposé et le félicite des résultats auxquels il est parvenu.

Objections de conscience. — M. A.-Ferdinand Hérold, faisant état d'un article paru dans *Le Mercure de France* de septembre 1923, expose, sur la demande du secrétaire général, la façon dont étaient traités les objecteurs de conscience en Angleterre.

Le service obligatoire, qui n'existait pas en Angleterre avant la guerre, a été établi par une loi au début des hostilités. Un article de cette loi stipulait : « Que tout homme en état de porter les armes pouvait en une requête faire valoir certaines objections de conscience d'ordre philosophique, politique ou religieux ». Trois tribunaux étaient qualifiés pour examiner ces requêtes : 1° Un tribunal local composé de 5 à 25 membres ; 2° Un tribunal d'appel ; 3° Un tribunal central d'appel comprenant, outre des personnalités éminentes, des membres du Parlement.

Il y eut, paraît-il, seize mille Anglais qui bénéficièrent de cette loi. Les uns furent versés dans les services de l'arrière ; les autres, dans les services publics. Il en est quelques-uns qui allèrent jusqu'à se refuser à tout service, même dans les industries de guerre. Ils furent traduits devant des Conseils de guerre et condamnés à la prison. S'ils récidivaient, ils étaient à nouveau condamnés. Un certain nombre ne furent libérés qu'au moment de l'armistice.

Des associations se constituèrent pour rechercher les objecteurs et les soutenir. L'une d'elles fit même paraître un journal *The Tribunal*. Ces associations obtinrent des résultats notables et firent par exemple améliorer le sort des irréductibles. On établit pour eux un camp de travail ; le centre de Waterfield, où, nourris, payés, ils étaient libres le soir. Ils avaient aussi la faculté d'élire leurs contremaîtres.

M. Corcos fait remarquer que cet article du *Mercury* donne des renseignements tout à fait différents de ceux que l'on pouvait lire dans les grands journaux anglais.

M. Hérold répond que cette narration des faits lui a paru être objectivement rédigée. D'ailleurs, le signataire de l'article conclut nettement que ces mesures de bienveillance ne rencontrèrent, en général, que des approbations.

M. Guernut, qui pensait que M. Hérold présenterait une proposition, demande que le Comité Central adopte pour l'avenir une ligne de conduite à l'égard des objecteurs de conscience. Une Ligue des Objecteurs doit être prochainement constituée à Paris, qui sollicitera l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme. Il est nécessaire de savoir ce que le Comité Central répondra.

M. Kahn estime que puisque le Gouvernement pourra, par la loi d'amnistie, et pendant un certain temps encore, recourir à la grâce amnistiante, la Ligue pourrait signaler aux Pouvoirs publics les cas qui lui sont soumis de condamnations encourues par des objecteurs de conscience, et demander qu'ils bénéficient de cette grâce.

M. Basch fait remarquer que la question est grave et que le Comité ne peut la franchir ainsi sans étude et presque sans réflexion. Il est d'avis qu'un collègue soit chargé de l'examiner au fond et qu'il rapporte une proposition lors d'une prochaine réunion.

M. M. Morhardt rappelle que le Comité Central a été amené autrefois à examiner un cas d'objection de conscience, le cas de M. Goutaudier, condamné à deux ans de prison, et la Ligue, à ce moment, a fait con-

naître son sentiment. A cet égard, l'amnistie, pense-t-il, doit jouer pleinement.

M. Sicard de Plauzoles indique que le texte législatif anglais qui traite des objections de conscience tient tout entier dans cette formule : « Nul ne peut être tenu de porter les armes contre sa conscience ». En réalité, l'objection de conscience a servi de prétexte aux fuyards, aux insoumis pour protéger leur existence, la preuve est très difficile à administrer que ce soit leur conscience qui les ait inspirés et non la peur. Le devoir de tous ceux qui voulaient expliquer leur conduite par un cas de conscience était impérieux ; ils devaient dans les premiers jours de la mobilisation indiquer leurs scrupules et se refuser à porter les armes contre quiconque, dans quelque circonstance que ce fût.

M. Corcos déclare que la question est bien plus haute et mérite d'être examinée avec plus d'ampleur ; on ne peut l'envisager sous l'angle du passé ; on doit la considérer sous l'angle de l'avenir. Après avoir évoqué des souvenirs personnels, M. Corcos conclut que la Ligue doit proclamer la nécessité d'inclure le cas de conscience dans la loi militaire. Ainsi, ceux qui auront donné des preuves manifestes et sincères durant leur existence de leur esprit résolument pacifiste seront exemptés de toute obligation militaire. Il faut qu'un texte législatif précise leurs droits.

M. Basch insiste pour qu'un rapporteur soit nommé, afin que l'on puisse discuter sur un texte en toute connaissance de cause.

M. Bouglé partage le sentiment de M. Basch et remercie M. Hérold des renseignements de fait qu'il a donnés.

Le Comité décide que cette question fera l'objet d'une étude approfondie lors d'une prochaine séance.

Pressensé (Monument à Francis de). — M. Victor Easch rappelle qu'au banquet de la Ligue, il a déclaré, aux applaudissements de l'assistance, que le moment était venu d'ériger un monument à Francis de Pressensé. Il considère que la Ligue a le devoir de s'en préoccuper dès maintenant.

M. Sicard de Plauzoles approuve avec tous ses collègues la suggestion de M. Victor Basch, mais il pense qu'il conviendrait que l'on publiât une brochure sur Francis de Pressensé et son œuvre. La Ligue se renouvelle et beaucoup de jeunes ligueurs ne connaissent pas l'action de notre ancien président. Cette brochure pleine d'enseignements serait pour eux comme un évangile.

— Chargeons M. Sicard de Plauzoles de réunir les textes, propose M. Guernut.

M. Sicard de Plauzoles accepte ; mais il exprime le désir que M. Basch veuille bien l'aider.

M. Corcos est frappé de la difficulté de maintenir vivant dans les esprits le souvenir de ceux qui, dans le passé, ont laissé une œuvre dont l'importance devrait les sauver à jamais de l'oubli. Il est humiliant de constater que rien ne subsiste du culte que nos devanciers ont voué aux initiateurs de la Ligue : ne pourrait-on venger en quelque sorte leur mémoire en publiant dans des brochures ou dans les *Cahiers* une série de « Figures », qui rappelleraient aux jeunes générations la vie et l'œuvre de nos grands morts ?

M. Emile Kahn ne veut rien dire qui puisse être considéré comme une réserve faite aux propositions de MM. Basch, Sicard de Plauzoles et Corcos ; mais il désirerait connaître ce qu'il est advenu du projet de publier les derniers articles de Francis de Pressensé sur la politique extérieure. Ne l'avait-on pas décidé ?

M. Mathias Morhardt reconnaît que l'observation de M. Kahn est exacte et ajoute qu'il possède tous les documents chez lui. Mais avant de se mettre à l'ouvrage, il s'est entretenu du projet de la Ligue avec M. Victor de Pressensé qui l'a prié, pour des raisons personnelles exprimées formellement, de renoncer à cette idée.

Sur une observation de M. Hérold, M. Morhardt pense, qu'actuellement, la famille reviendrait sur cette décision. Mais la question à résoudre aujourd'hui est celle que M. Pasch a posée : celle du monument, et il est pleinement d'accord avec lui pour dire qu'il faut, dès maintenant, ouvrir une souscription.

M. Guernut résume le débat. Il a été, dit-il, question de trois choses : 1° érection d'un monument ; 2° publication de certains articles de Pressensé ; 3° publication de ses œuvres complètes.

En ce qui concerne le monument, l'unanimité existe : il n'y a qu'à nommer une Commission. Pour ce qui est de l'œuvre de Pressensé, le Comité avait eu l'idée, tout d'abord, de publier des articles prophétiques de notre ancien président sur la politique extérieure et la guerre menaçante ; au rapport de M. Morhardt, M. Victor de Pressensé s'y serait opposé. Il a donc fallu y renoncer. M. Morhardt avait, quant à lui, un projet plus vaste : celui de publier les œuvres complètes ; c'eût été un travail formidable.

— Qui demanderait soixante volumes, interrompt M. Basch et il propose de retenir la suggestion de M. Sicard de Plauzoles. Mais, pour l'instant, c'est du monument qu'il est question et c'est cette question qu'il faut liquider.

Sur la proposition de M. Bouglé, une Commission composée de MM. Victor Basch, A.-Ferdinand Hérold, Henri Guernut, Mathias Morhardt et Sicard de Plauzoles s'en occupera, et pour la rentrée, lancera une souscription.

Goldsky et Landau (Affaires). — M. Corcos fait connaître au Comité qu'en sa qualité d'avocat de Landau, il a vu le ministre de la Justice ; le ministre a répondu qu'en raison de l'état de santé de Landau, il avait envisagé la possibilité d'une suspension de peine et qu'il aurait déjà usé de cette mesure bienveillante en faveur de Goldsky si celui-ci ne s'était nettement refusé à une visite médicale. M. Corcos ayant insisté, le ministre lui a promis de prendre une décision sous trois jours.

M. Guernut a vu de son côté M. Herriot et M. Renoult, pour Goldsky, Landau et Marion. M. Renoult avait songé à les faire bénéficier tous trois de la grâce amnistiante ; mais les pouvoirs du Gouvernement en cette matière sont expirés depuis le 1^{er} juin. Sur les instances du secrétaire général, il avait promis de commuer leur peine de travaux forcés en une peine de réclusion, mesure qui aurait permis la libération conditionnelle. Mais Goldsky, a ajouté le ministre, refuse toute mesure de grâce.

M. Guernut discutant la thèse gouvernementale estime que M. Renoult n'a pas à tenir compte du sentiment personnel de Goldsky et croit que la Ligue doit continuer à demander, en dehors de la révision, la grâce d'abord, puis la grâce amnistiante et l'amnistie avec toutes ses conséquences.

M. Kahn propose que la Ligue, si on ne libère pas prochainement Goldsky, élève à nouveau une énergique protestation. Il en est ainsi décidé.

Pologne (En). — M. Pasch rappelle au Comité Central qu'il a proposé à divers collègues un appel en faveur de prisonniers politiques maltraités dans les prisons. Cet appel rédigé en termes assez énergiques, a soulevé en Pologne, un vif mouvement de l'opinion.

M. Posner, secrétaire général de la Ligue polonaise nous a dès lors écrit pour s'étonner que la Ligue française ait pris position en cette affaire sans avoir consulté la Ligue sœur ; il trouvait, au surplus, extraordinaire que des hommes comme Paul-Boncour et Blum se fussent déterminés sur des documents d'origine communiste.

Tandis que M. Posner écrivait à la Ligue, M. Thugutt écrivait d'autre part, à M. Painlevé que les faits cités dans notre motion étaient fort exagérés.

Or, répond M. Basch, ce n'est pas le Comité Cen-

tral de la Ligue, c'est moi qui ai pris l'initiative de cette protestation, je l'ai fait sur des documents qui ne viennent pas des communistes. Et le scandale que j'ai dénoncé est si peu contestable que des parlementaires polonais, dont plusieurs sont membres du bureau de la Ligue polonaise, l'ont eux-mêmes fait connaître à la diète polonaise ; qu'ils ont demandé et obtenu la nomination d'une Commission d'enquête et le rapporteur de cette Commission est M. Thugutt lui-même..

La Ligue se doit de protester, ajoute M. Pasch, et avec vigueur, car les faits relatés dans les documents sont avérés.

M. Guernut comprend l'émotion de M. Basch. Mais M. Basch tout le premier ne voudra pas que la Ligue intervienne avant d'avoir entendu l'autre partie. Le rapport de M. Thugutt, nous a écrit la Ligue polonaise, est près de paraître. Attendons-le.

M. Basch accepte cette procédure à condition qu'on insiste auprès de la Ligue polonaise pour avoir ce rapport sans tarder.

Londres (Conférence de). — M. Mathias Morhardt propose à l'approbation du Comité la motion suivante :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme constate avec plaisir que la réunion de MM. Herriot et Ramsay Mac Donald a déterminé un rapprochement d'heureux augure entre les deux nations et il espère que, grâce à leur commune bonne volonté, le Gouvernement de la République et le Gouvernement britannique s'appliqueront sans délai à réaliser la paix en Europe.

Il salue également, comme une promesse dont on doit attendre les meilleurs résultats, le fait que MM. Herriot et Ramsay Mac Donald ont décidé de se rendre ensemble à la prochaine session de la Société des Nations, qui est appelée manifestement à exercer un rôle considérable dans la réorganisation du monde ; Et il renouvelle le vœu qu'afin de remplir cette grande tâche avec la collaboration étroite de toutes les puissances intéressées, la Société des Nations invite l'Allemagne à lui donner son adhésion immédiate.

Adopté à l'unanimité.

Allemagne occupée (En). — M. Kahn fait connaître au Comité Central que les Allemands qui désirent se rendre dans les régions occupées par les troupes françaises sont contraints d'acquitter des droits de passeports s'élevant à la somme de 30 francs-or. Il s'ensuit que seuls les Allemands fortunés peuvent s'offrir le luxe d'accourir, par exemple, au chevet d'un parent malade ou mourant. Il demande que la Ligue, après s'être assurée que le renseignement est exact, proteste contre cette mesure draconienne et s'efforce de la faire abroger. Accepté.

Favoritisme (Contre le). — M. Rouquès signale que certains chefs de Cabinet des nouveaux ministres se sont fait nommer directeurs de Cabinet, dans la pensée de demander, à la chute du ministère, une importante compensation et d'obtenir une sous-direction ou une direction au même titre que les fonctionnaires du même département. Une loi encore en vigueur interdit cette pratique préjudiciable aux fonctionnaires de carrière. La Ligue, qui a déjà protesté en pareille circonstance, se doit de reprendre ses démarches pour mettre fin à ces illégalités.

Il en est ainsi décidé.

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

**Dix mois suffisent.
Plus de Conseils de guerre.**

NOS INTERVENTIONS

M. Niclet, qui, à la suite d'un accident, survenu en 1914, au cours d'une réquisition, avait dû subir l'amputation partielle de la main gauche, se voyait refuser toute indemnité. — 2.500 francs lui sont alloués.

M. Adolphe Knopf, citoyen polonais, qui habite Paris depuis 20 ans, sollicitait en vain le renouvellement de sa carte d'étranger. — Il l'obtient.

Mme Bureau se voyait réclamer par le percepteur de Paris une somme de 50 fr. déjà payée au percepteur de Cognac. — L'administration reconnaît son erreur.

Mme Lefèvre, délaissée par son mari et mère d'un enfant qu'elle nourrissait elle-même, sollicitait en vain le secours de grossesse et d'accouchement, la prime d'allaitement et la layette attribuée aux enfants nécessiteux. — Satisfaction.

M. Raoul Maunais, blessé deux fois et jusqu'alors soldat très courageux, avait été condamné en 1918 à 10 ans de travaux forcés pour abandon de poste et voies de faits. — Remise de deux ans en 1921 (voir *Cahiers* 1922, page 414), puis nouvelle remise d'un an.

M. Mohamed-Ben Amadi, réformé avec 50 0/0 d'invalidité, réclamait en vain son titre de pension. — Il le reçoit.

M. Fabre, condamné à 7 ans de travaux publics pour désertion, a subi, à la suite d'un accident, l'amputation d'un bras. — Remise de 6 mois.

Depuis 1922, Mme Lemoine, de Verneuil (Eure), réclamait en vain une pension d'ascendant au titre de son fils, mort pour la France. — Satisfaction.

M. Bonnet, ancien gendarme, qui sollicitait une majoration de gratification, était décédé sans l'avoir obtenue. — Un premier secours est accordé à la veuve en 1922 (*Cahiers* 1923, page 165); puis un deuxième, en 1923.

M. Freixinoff, sous-brigadier des douanes à Villenaveles-Maguelonne (Hérault), ne pouvait obtenir le règlement de ses dommages de guerre. — Satisfaction.

Malgré ses nombreuses démarches, un Israélite du Levant, M. Ahitout, réclamait en vain la restitution de 31.000 francs mis sous séquestre après l'armistice. — Il les touche.

M. et Mme Mary, en vue d'obtenir réparation de la mort de leur fils, due à un accident, sollicitaient sans succès l'assistance judiciaire. — Elle leur est accordée.

M. Meftah Ben Belkacem et Melslouti, condamné aux travaux forcés à perpétuité, le 13 juin 1902, pour homicide volontaire, a eu sa peine commuée en 20 ans de travaux forcés en 1912; il a bénéficié de deux remises de 3 et 5 ans; sa conduite à la Guyane est excellente. — Il est libéré.

M. Farnier réclamait en vain, depuis janvier 1922, son livret de pension. — Ce livret lui est remis.

M. Arrighi, condamné pour désertion à trois ans de travaux publics, avait accompli les deux-tiers de sa peine. — Remise de 2 mois.

Depuis plus de 4 ans, M. Alemany, ancien zouave à Mansourah (Maroc), réclamait en vain le paiement de ses primes de démobilisation. — Il les touche.

M. Guillaume, réformé avec 85 0/0 d'invalidité ne pouvait toucher les arrérages de sa pension. — Satisfaction.

Titulaire d'une pension militaire, M. Chagnon, qui avait adressé son titre à la Trésorerie de Châteauroux, en demandait en vain la restitution. — Il reçoit le titre et touche les arrérages échus.

M. Eugène David, de Saint-Georges-Chatelaion (Maine-et-Loire), père de 5 enfants, s'était vu refuser l'allocation pour famille nombreuse. — Il l'obtient.

Pour voir son père à l'agonie, M. Montel, qui purgeait 4 ans de travaux publics pour désertion, s'était évadé. Coût : 3 ans de prison. — Remise de 6 mois sur les 4 ans de travaux publics.

M. Escudéy, de Savignac (Gironde), demandait en vain depuis 1921 une pension d'ascendant au titre de son fils, mort pour la France. — Pension de 800 francs.

M. Mendel Kaner, sujet roumain, incarcéré à Mulhouse pour infraction à un arrêté d'expulsion, était maintenu en prison quoiqu'il eût mis ses papiers en règle. — Il est relaxé et autorisé à demeurer en France.

LISEZ

LA LIGUE AU MAROC

Numéro spécial : 1 fr.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Ardèche

6 juillet. — Sous la présidence de M. A.-Ferdinand Hérol, vice-président de la Ligue, la Fédération tient son Congrès à La Vouille. Le rapport moral signale que la Fédération, créée en 1922 avec 9 Sections, en compte actuellement 18. M. Hérol développe ensuite son rapport sur « Le referendum et l'initiative populaire », à la suite duquel le Congrès émet le vœu qu'une Commission parlementaire étudie à bref délai l'organisation du referendum et de l'initiative populaire d'après les principes de la Convention et que ces droits soient tout d'abord reconnus aux Conseils généraux, Conseils d'arrondissements et Conseils municipaux.

Le Congrès demande : 1° que tous les votes parlementaires soient émis publiquement ; 2° que le Gouvernement présente un projet d'amnistie pleine et entière ; 3° que les cendres de Jaurès soient transférées au Panthéon ; 4° que le deuxième dimanche de mai soit instituée une fête vraiment nationale pour honorer, non seulement Jeanne d'Arc et tous les héros de la défense nationale, mais tous les grands hommes qui furent les bons ouvriers de la pensée libre ; 5° que la loi sur l'obligation scolaire soit appliquée et l'école unique réalisée ; 6° que le Parlement vote sans retard une loi accordant une pension aux parents des aliénés de guerre ; 7° que le taux d'allocation aux vieillards et infirmes soit en rapport avec le coût actuel de la vie.

Le Congrès est suivi d'une conférence publique, au cours de laquelle MM. Antériou, Chante, Faucher et A.-Ferdinand Hérol prennent la parole. Les auditeurs demandent l'amnistie intégrale pour tous les condamnés des conseils de guerre et s'engagent à collaborer à toute œuvre d'apaisement et de concorde internationale.

Gironde

29 juin. — Le Congrès des Sections de la Gironde demande au Comité Central de poursuivre toutes démarches en vue d'obtenir la publication des documents secrets du ministère des Affaires étrangères relatifs aux origines de la guerre de 1914. Il demande le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Isère

13 juillet. — Ce fut un beau Congrès, réunissant, à Saint-Marcellin, les délégués de presque toutes les Sections du département, qui sont nombreux et dont le nombre, de mois en mois, augmente, grâce à l'activité du Bureau fédéral, et en particulier de son président, M. Esmonin, professeur à l'Université de Grenoble. Le Comité Central était représenté par M. Henri Guernut, secrétaire général. Discussion intéressante sur la revision des statuts généraux ; deux rapports remarquables sur l'enseignement unique et le problème actuel de politique extérieure. Après un banquet tout à fait réussi, où les toasts les plus affectueux ont été échangés, le public a été convié à une grande conférence. M. Henri Guernut a analysé quelques interventions récentes de la Ligue et M. Esmonin a traité de la paix par la Société des Nations. Admirable journée, dont chacun a emporté un souvenir vivace.

Loire

20 juillet. — Le Congrès s'est tenu à Roanne. La matinée a été consacrée à l'élaboration des statuts et à quelques questions posées au secrétaire général de la Ligue, M. Henri Guernut qui représentait le Comité Central.

Après un banquet extrêmement cordial, une conférence publique a été donnée, sous la présidence de notre collègue M. Sérol, maire et député, par M. Guernut, qui a traité avec chaleur et clarté le double problème des réparations et de la sécurité. Il est apparu que sur ce point également, la Ligue avait été l'annonciatrice des solutions qui seront celles de demain, quand la démocratie, en Europe, sera une réalité.

Le Congrès demande : 1° le règlement prompt et équitable de la question des réparations ; 2° la cessation de l'occupation de la Ruhr ; 3° le développement de la juridiction de la Société des Nations, avec les garanties nécessaires. Il approuve la décision du Comité Central sur l'action à mener pour dénoncer les poursuites intentées, pour délits d'opinion, les incarcérations arbitraires à l'actif du gouvernement des Soviets, ainsi que les crimes politiques, commis en Italie, en Bulgarie et dans toute l'Europe Orientale et Centrale. Il s'associe à l'ordre du jour du Comité Central réclamant l'institution d'une Commission d'enquête sur les affaires Caillaux et Malvy. Il

demande : 1° l'abolition du double-décime et l'établissement d'un impôt sur la fortune acquise ; 2° la réduction du service militaire et des armements ; 3° un enseignement unique et gratuit à tous les degrés ; 4° la suppression du régime des écoles confessionnelles en Alsace-Lorraine et l'application à ces provinces des lois françaises sur l'enseignement ; 5° le vote rapide du transfert au Panthéon des cendres de Jaurès.

Seine

10 juillet. — M. Neumann expose la situation critique des prisonniers russes. La Fédération demande au Comité Central de protester contre les actes arbitraires et les abus de pouvoir commis en Russie, et de faire tous efforts pour obtenir du gouvernement russe la libération inconditionnelle des nombreuses victimes politiques détenues, déportées ou internées. Elle engage, en outre, le Comité Central à porter la question devant toutes les Sections de la Ligue, afin de créer un mouvement d'opinion.

Seine-et-Oise

25 juillet. — La Fédération, considérant que le seul moyen d'arriver à la suppression des guerres consiste à commencer par supprimer toutes les manifestations du militarisme, invite la majorité de la Chambre à voter la suppression définitive de la revue du 14 juillet.

Vaucluse

28 juillet. — La Fédération, péniblement émue des difficultés que rencontre à la Conférence de Londres la conclusion d'un accord interallié, persuadée que ces difficultés ont leur origine dans la défiance qu'ont provoquée les méthodes d'action isolée et de violence pratiquées par le ministère Poincaré et dans l'affaiblissement consécutif à leur écho, déplore que la campagne de dénigrement et de calomnie dirigée en France contre l'attitude de la délégation française à Londres, par ceux qui voudraient faire oublier la signification du verdict populaire du 11 mai ; adresse au président Herriot l'expression de sa respectueuse sympathie et de sa confiance dans l'efficacité de ses efforts pour restaurer dans la paix, par la reconstruction économique de l'Europe, l'autorité morale et la prospérité de la France.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

La Fédération et les Sections dont les noms suivent ont protesté contre l'assassinat de Giacomo Matteotti :

Fédération : Ardèche.

Sections : Abzac, Albon d'Ardèche, Aubagne, Châlons-sur-Marne, Chaville, Graulhet, Maubourguet, Mesnil-le-Roi, Murviel-les-Béziers, Pignans, Rambouillet, Redon, Romans-Bourg-de-Péage, Tourcoing, La Voulté.

Albert (Somme)

7 août. — La Section proteste contre les lenteurs apportées par le Sénat au vote de l'amnistie.

Albon (Ardèche)

20 juillet. — La Section proteste contre les crimes fascistes. Elle demande la suppression du vote secret dans les assemblées représentatives ; l'amnistie pour toutes les condamnations de conseils de guerre ; le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon ; l'institution d'une fête des grands hommes à la place de la fête de Jeanne d'Arc ; l'application de l'obligation scolaire ; l'augmentation de l'allocation mensuelle aux vieillards ; l'étude et l'organisation du referendum et de l'initiative populaires d'après les principes constitutionnels de la Convention.

Aubenas (Ardèche).

3 juillet. — La Section compte que le Comité Central poursuivra avec énergie sa campagne en faveur de l'amnistie.

Auray (Morbihan)

17 juillet. — La Section approuve la majorité républicaine de la Chambre pour le vote de la loi d'amnistie. Elle demande la révision de tous les procès iniques du temps de guerre, des sanctions contre les auteurs des condamnations injustes. Elle réclame l'école unique. Elle émet le vœu que le nouveau gouvernement applique fermement la loi de 8 heures à tous les agents de chemins de fer, et que les Compagnies soient invitées à mettre

à la disposition de leurs agents, obligés de déjeuner et de se reposer en cours de voyage, des locaux où l'hygiène et un certain confort ne laissent pas à désirer.

Auxerre (Yonne).

6 juillet. — La Section exprime au Comité Central ses condoléances émues, à la suite du décès du grand pacifiste d'Esourmelles de Constant. Elle félicite le général Sarrail de sa réintégration dans les cadres actifs de l'armée et souhaite que l'injustice commise à son égard soit réparée par sa nomination au maréchalat.

Bellegarde-du-Loiret (Loiret).

13 juillet. — La Section entend les intéressantes causeries de MM. Michaux et Boutet sur l'œuvre de la Ligue.

Bordeaux (Gironde).

24 juillet. — La Section proteste contre les jugements des Conseils de guerre qui, sans tenir compte de la situation actuelle et de l'amnistie pendante devant le Sénat, condamnent, comme le conseil de guerre de la 12^e région, un déserteur à la peine de mort.

Château-d'Oléron (Charente-Inférieure).

11 juillet. — La Section demande aux parlementaires ligueurs d'obtenir la suppression du vote secret dans l'une et l'autre Chambre.

Châteauneuf-sur-Charente (Charente).

22 juin. — La Section demande que la durée du mandat législatif, portée à six ans par le Bloc National, soit ramenée à quatre ans.

Chaville (Seine-et-Oise).

21 juin. — La Section proteste contre la fausse interprétation de la loi de huit heures et demande l'abrogation immédiate des décrets Rio et Le Trocquer du 14 septembre 1920. Elle réprovoie les meurtres politiques et les dictatures qui asservissent les peuples italien et espagnol.

Gaillon (Eure).

22 juin. — La Section émet un vœu en faveur de l'école unique et de la réforme de l'Enseignement.

Ivry-sur-Seine (Seine).

26 juin. — Après avoir entendu M. Lagrosillière, ancien député de la Martinique et divers membres de la Section dans la discussion ouverte sur les élections aux colonies, la Section exprime au prolétariat martiniquais sa vive et fraternelle sympathie. Elle proteste contre l'envoi de gendarmes métropolitains à la Martinique. Elle demande au Comité Central de prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect du droit et de la souveraineté populaire et de se saisir des violations du droit commises au détriment de M. Lagrosillière.

Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

21 juin. — La Section se félicite du résultat des élections du 11 mai. Elle demande au Comité Central de faire réparer l'injustice commise au préjudice d'un inspecteur primaire.

Paris (IX^e).

20 juillet. — La Section apprend avec plaisir que le concours sur les Droits, pour lequel, à l'exemple de la Section du 2^e arrondissement, elle a fondé 11 livrets de 25 francs, a eu lieu la semaine précédente. Ces livrets (5 filles, 6 garçons) seront remis aux lauréats lors de la prochaine distribution de prix. Elle étudie le projet de révision des statuts. 21 adhésions.

Paris (XIX^e Amérique).

26 juillet. — La Section, estimant que les mêmes lois doivent régir tous les citoyens français, espère que le régime bâlard actuellement appliqué en Alsace-Lorraine fera rapidement place au droit commun français. Elle compte sur le Comité Central et sur la Fédération de la Seine pour obtenir du Sénat le vote, avant les vacances, du texte intégral de la loi d'amnistie votée par la Chambre. Elle envoie une adresse de bienvenue à M. de Unamuno.

Saint-Denis (Ile de la Réunion).

23 mars. — Après avoir entendu l'exposé de M. Terlou, directeur de l'École primaire centrale, sur l'apprentissage à la Réunion, la Section demande la réouverture de l'école manuelle d'apprentissage. Elle demande la libération de Landau et la révision de son procès.

15 juin. — La Section, qui compte actuellement 160 adhérents, félicite le Comité Central pour son action.

Memento Bibliographique

Une *Vie de Jaurès* : il faudra qu'un historien y consacre toute une existence de recherches et de rédaction. En attendant, soyons reconnaissants à ceux qui nous présentent des esquisses. Nous avons signalé la brochure de M. Lévy Bruhl. Voici un livre de MM. PAUL DESANGES et LUC MÉRICA : c'est ce que nous connaissons de plus complet et de plus exact, écrit avec distinction et piété. Recommandons-le. (Grès.)

C'est chez nous, à l'ombre d'un hêtre, *sub legmine facti*, dans la forêt du Nouvion qu'il faut lire les *Souvenirs* d'ERNEST LAVISSE. Car là, se dressent devant vous, ressuscités et avec quelle vigueur, les types que le conteur a évoqués : paysans robustes, un peu rudes, mais amoureux de la vie et ces maîtres d'école, ces professeurs de la vieille Université qui, à défaut d'une science exacte, possédaient le sens du Bien et cette vertu que rien n'égale : la candeur de la conscience. On sait quel écrivain était Ernest Lavisse, comme sa manière était forte, savoureuse, de bon aloi et de bonne humeur. Lisez ; vous serez sous le charme, et vous recommencerez. (Calmann-Lévy.)

C'est le temps des vacances. Vous lirez la délicate fantaisie de LA FOUCHARDIERE et RODOLPHE BRINGER : *L'Homme qui réveillait les morts*. Cela ne vous fatiguera point, certes : mais est-ce qu'une lecture doit fatiguer ? Parmi les morts ressuscités pendant la guerre, il y a un certain Napoléon dont l'Administration militaire a fait naturellement un G. V. C. *Ridebis et licet rideas* ! Et en riant, vous trouverez même le moyen de philosopher... Non, il ne faut point réveiller les morts (Albin-Michel). — H. G.

La liberté de la presse est gravement menacée par la commercialisation des entreprises de publication de journaux. En tous pays, la presse indépendante doit lutter contre des consortiums qui usent contre elle du boycottage, de la mise à l'index et de diverses contraintes plus ou moins licites. Les exemples de cette lutte sont particulièrement fréquents en Amérique, M. M.-A. EL-HARABY nous les expose dans un volume dont le titre, un peu obscur pour les profanes, (*La Conscience des neutres dans les luttes pour la concurrence économique*, Paris, Giard, 1924, 30 francs.) dissimule des pages très vivantes et d'un intérêt indiscutable. — R. P.

Situation Mensuelle

Sections installées :

- 4 juillet 1924. — Etrépigny (Eure), président : M. SOURU.
 5 juillet 1924. — Ludwigshafen (Allemagne), président : M. PIERRA.
 7 juillet 1924. — Saint-Agrève (Ardèche), président : M. FAYAT.
 8 juillet 1924. — Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), président : M. BERRAND.
 9 juillet 1924. — Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise), président : M. ROY.
 12 juillet 1924. — Villefranche-sur-Saône (Rhône), président : M. CHANNION.
 12 juillet 1924. — Morlaix (Finistère), président M. LE GOFF.
 12 juillet 1924. — Munster (Haut-Rhin), président : M. EMIG.
 16 juillet 1924. — Maison-Carré (Alger), président : M. DAYAN.
 16 juillet 1924. — Saint-Affrique (Aveyron), président : M. JACOB.
 18 juillet 1924. — Biarritz (B.-Pyr.), président : M. LACOUR.
 21 juillet 1924. — Bellegarde-du-Loiret (Loiret), président : M. PRESLE.
 22 juillet 1924. — Ile-sur-Tet (Pyr.-Orientales), président : M. MARQUI.
 26 juillet 1924. — Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), président : M. SAUVIGNAC.
 26 juillet 1924. — Roiffé (Vienne), président M. KUPFER.
 31 juillet 1924. — Mortagne (Orne), président : M. ALLAIN.
 31 juillet 1924. — Roye (Somme), président : M. CAREL.
 31 juillet 1924. — Saint-Quentin-sur-Isère (Isère), président : M. CHATAIN.
 31 juillet 1924. — Airvault (Deux-Sèvres), président : M. BAQUET.
 31 juillet 1924. — Ambert (Puy-de-Dôme), président : M. GROSSIN.
 31 juillet 1924. — Camarès (Aveyron), président : M. COU-TANT.
 31 juillet 1924. — Carignan (Ardennes), président : M. FÉDENSPIL.
 31 juillet 1924. — Chevry (Loiret), président : M. SIMONET.

A NOS TRÉSORIERIS

Afin d'éviter l'encombrement que provoquerait en fin d'année le règlement des comptes de plus de 1.000 Sections, nous demandons aux trésoriers de se mettre en règle avec la Trésorerie générale, à la date du 31 octobre, en nous adressant :

- 1° Le montant des cotisations perçues (6 francs, part du Siège central pour chaque carte utilisée) ;
- 2° Les cartes qui n'auront pu être recouvrées ;
- 3° La liste exacte et complète (noms, prénoms, adresses) par ordre alphabétique des ligueurs ayant payé et retiré leur carte pour 1924.

LIVRES REÇUS

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :

La politique républicaine, 10 francs.

Association des Victimes de la Guerre, Lyon :

M. RAUZÉ : *L'Anti Guerre*, 5 francs.

Bossard, 43, rue Madame :

BOUNINE : *Le calice de la vie*, 7 fr. 50.

Alexandre RIBOT : *Lettres à un ami*, 12 francs.

Mme DU DEFFAND : *Lettres à Voltaire*, 12 francs.

BALZAC : *Tratté de la vie élégante*, 12 francs.

Brochure Républicaine, 1, rue Tardieu :

INGHELS : *Le Panama des régions dévastées*, 2 fr. 95.

Bureau International du Travail, 13, rue Laborde :

L'Inspection du Travail, 12 francs.

La Conférence internationale des statisticiens du Travail, 3 francs.

Les Cahiers Critiques, 11, passage Jean-Vicot :

BONTEMPS : *Bataclan*.

Cardouel, à Alger :

HACOUN-CAMPEDON : *Etude sur l'évolution des coutumes kabyles*.

Colin, 103, boulevard Saint-Michel :

MATHEZ : *La Révolution française. La chute de la Royauté*, 5 francs.

Grès, 21, rue Hautefeuille :

René LALOU : *Histoire de la littérature française contemporaine*, 12 francs.

Delagrave, 15, rue Soufflot :

HOVELAQUE : *Anthologie de la littérature irlandaise*, 7 fr.

Didier, 4, rue de la Sorbonne :

CAYROU : *Le français classique*.

Éditions de l'Épi, 121, rue Montmartre :

G. VIDAL : *Comment mourut Philippe Daudel*, 5 francs.

Éditions du Rappel, 38, boulevard de Strasbourg :

CHARNY : *L'offensive légalitaire, 1923-1924*.

Flammarion, 26, rue Racine :

ROUCH : *Le pôle nord*, 7 fr. 50.

Figuière, 17, rue Campagne-Première :

E.-F. LÉOPOLD : *La clarté des jours*, 3 francs.

JEAN D'ESPARBÈS : *Les heures qui pleurent*, 2 fr. 50.

R. MONTALÈB : *Histoires macabres et autres*, 6 francs.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : O/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
 117, Rue Réaumur
 PARIS